



Marianne Gertsch, Caterina Modetta, Karl Weber

L'arrête fédéral sur les places d'apprentissage

Evaluation

Premier rapport intermédiaire

Etude mandatée par l'Office Fédéral de la Formation
Professionnelle et de la Technologie

Arbeitsbericht 21

Am 1. Oktober 1990 hat die Koordinationsstelle für Weiterbildung, eine interfakultäre Einrichtung der Universität Bern, ihre Arbeiten aufgenommen. Drei Aufgaben nimmt die Koordinationsstelle für Weiterbildung wahr: Sie initiiert, koordiniert, betreut und verwirklicht zusammen mit den Fakultäten und Instituten Weiterbildungsprojekte. Sie führt Lehrveranstaltungen zur Weiterbildung durch und beteiligt sich auch an einzelnen Weiterbildungsprogrammen. Schliesslich führt sie Forschungen zu Bedarfs-, Vermittlungs- und Evaluationsfragen durch.

Arbeitsberichte

In dieser Reihe veröffentlicht die Koordinationsstelle für Weiterbildung der Universität Bern Studien und Berichte zur universitären Weiterbildung in ihrem wissenschaftlichen und beruflichen Zusammenhang. Dabei geht es nicht nur um die Frage, wie Weiterbildung und soziale, politische, wirtschaftliche und technologische Entwicklungen zusammenhängen. Es soll auch untersucht werden, welchen Beitrag universitäre Weiterbildung zur Orientierung und Sinnstiftung leisten kann.

Die Koordinationsstelle hofft, mit diesen Beiträgen zum Verständnis der Weiterbildung, ihrer Voraussetzungen und ihrer Reichweite beizutragen und dadurch ihren Ausbau zu fördern.

Die inhaltliche Verantwortung für die Berichte liegt bei den Autorinnen und Autoren.

Herausgeber: Prof. Dr. Karl Weber, Direktor Koordinationsstelle für Weiterbildung

Bisher sind folgende Arbeitsberichte erschienen:

1	Koordinationsstelle für Weiterbildung	Jahresdokumentation 1992	1992	vergriffen
2	Koordinationsstelle für Weiterbildung	Hochschule und Weiterbildung in der Diskussion(Workshopbericht Kongress SGS)	1992	14.00
3	Doris Aebi	Universitäre Weiterbildung im Spannungsfeld von Wissenschaft und Praxis	1992	14.00
4	Koordinationsstelle für Weiterbildung	Berufliche Arbeitsteilung und wissenschaftliche Weiterbildung (Symposiumsbericht)	1992	30.00
5	Koordinationsstelle für Weiterbildung	Handlungsbedarf in der Bildungspolitik ?(Seminarbericht)	1992	14.00
6	Adelheid Bürgi-Schmelz, Karl Weber	Technikgestaltung und -bewertung	1992	14.00
7	Per Bergamin	Wissenschaftliche Weiterbildung im Oberwallis	1993	vergriffen
8	Martin Wicki	Betriebliche Weiterbildung in Klein- und Mittelbetrieben des Kantons Solothurn	1993	14.00
9	Rudolf Bürgi	Weiterbildungsprogramm Ingenieurpädagogik (Konzept)	1993	7.00
10	Günter Cyranek, Adelheid Bürgi-Schmelz (Hrsg.)	Computergestützte kooperative Arbeit (Dokumentation der gleichnamigen Weiterbildungsveranstaltung)	1993	14.00
11	Karl Weber (Hrsg.)	Berufsbildung und Allgemeinbildung: Konstanz und Wandel eines bildungspolitischen Problems	1993	14.00
12	Marianne Gertsch	Weiterbildungsbedarf der Institutionen der schweizerischen Drogenhilfe	1994	20.00
13	Martin Wicki	Komparative Evaluation zweier Fort- und Weiterbildungsprojekte im Suchtbereich	1994	20.00*
14	Koordinationsstelle für Weiterbildung	Jahresdokumentation 1994	1994	gratis
15	Valentin Küng	Konzept für ein Weiterbildungsangebot im Spannungsfeld Wissenschaft-Technik-Gesellschaft	1995	14.00
16	Karl Weber	Modulare berufliche Weiterbildung	1995	14.00
17	Koordinationsstelle für Weiterbildung	Symposium 1996: Universitäre Weiterbildung	1997	38.00
18	Martin Wicki, Christian Hofer	Potentiale der Nachdiplomanbieter im Wirtschaftsraum Mittelland	1997	20.00
19	Jan Weisser, Martin Wicki	Die Wirksamkeit universitärer Weiterbildungsveranstaltungen aus der Perspektive der Teilnehmenden	1997	26.00
20	Martin Wicki	Qualifikationsbedarf auf dem Arbeitsmarkt	1998	26.00
21	Marianne Gertsch, Caterina Modetta, Karl Weber	Der Lehrstellenbeschluss - Evaluation : 1.. Zwischenbericht	1998	26.00

inkl. 2 % MWST

Die Arbeitsberichte können bezogen werden bei:

Koordinationsstelle für Weiterbildung

Falkenplatz 16, 3012 Bern

Telefon 031 / 631 33 61, FAX 031 / 631 33 60, E-mail annette.krebs@kwb.unibe.ch

Marianne Gertsch, Caterina Modetta, Karl Weber

L'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage

Evaluation

Premier rapport intermédiaire

Etude mandatée par l'Office Fédéral de la Formation
Professionnelle et de la Technologie

Arbeitsbericht 21

ISBN 3-906587-04-5

© 1998 by

Universität Bern

Koordinationsstelle für Weiterbildung

Falkenplatz 16, 3012 Bern, 031 / 631 39 28



Synthèse du premier rapport intermédiaire

Mandat:

En septembre 1997, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFPT) a mandaté le Centre de formation continue de l'Université de Berne (KWB) pour réaliser l'évaluation intégrale de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA). L'évaluation elle-même a débuté au mois d'octobre. Ce premier rapport intermédiaire présente les résultats des premiers trois mois de ce travail allant d'octobre à décembre 1997.

Période d'observation:

La période sous observation comprend sept mois, débutant par la ratification des lignes directrices concernant l'APA le 31 mai 1997 et se terminant le 23 décembre, date à laquelle notre première phase de documentation et d'enquête fut achevée. Le rapport ne tient pas compte des événements ultérieurs à cette date.

Procédé:

Le relevé des données se base essentiellement sur de longs entretiens avec les principaux acteurs de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, autant sur le plan national qu'au niveau cantonal. 33 interviews d'une durée de 2 heures en moyenne furent réalisés au moyen d'un guide d'entretien avec les personnes et institutions suivantes:

- Les responsables de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (3 entretiens)
- Les offices cantonaux de la formation professionnelle, leurs directeurs ou les responsables pour la mise en œuvre de l'APA (26 entretiens)
- La Conférence romande des offices de la formation professionnelle (CRFP) et l'équivalent suisse allemand DBK (1 entretien)
- Des projets particuliers (3 entretiens)

Résultats:

- L'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage et ses lignes directrices élaborées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie ont trouvé une large acceptation auprès d'une majorité de cantons, aussi bien comme mesure visant à alléger leurs problèmes spécifiques que comme moyen d'encouragement de la formation professionnelle en général. Bien que la situation sur le marché des places d'apprentissage ne soit pas aussi mauvaise que ce qu'on nous en a dit, la plupart des interlocuteurs et interlocutrices s'accordaient pour dire que la Confédération, les cantons, mais également l'économie devraient entreprendre des efforts accrus pour assurer une offre suffisante de places d'apprentissage, ceci aussi bien au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Ces efforts doivent viser tous les groupes d'adolescents et tenir compte plus spécifiquement des jeunes de langue étrangère ou ayant des difficultés scolaires.
- Dans le cadre de la première phase de mise en œuvre de l'APA, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie se montra très actif et plein d'esprit d'initiative. En effet, depuis fin mai 1997, moment de l'élaboration et de la ratification des lignes directrices, l'Office a examiné environ 45 projets plus ou moins volumineux et venant de requérants divers. Il a discuté à maintes reprises avec les responsables des projets et a finalement accepté 35 projets dont 15 à la charge de la Confédération. Outre l'analyse des requêtes concrètes des autres acteurs, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a fourni un travail considérable pour mettre sur pied des structures de travail efficaces et stables permettant la mise en œuvre de l'APA. A en juger nos interlocuteurs dans les différents cantons, la collaboration avec l'Office se déroule pratiquement sans accroc et est considérée comme étant agréable et efficace.

- Les deux autres acteurs importants sur le plan fédéral, la CRFP et la DBK, ont développé et déposé leurs projets à des rythmes très différents. En juin 97, la DBK déposa son projet comprenant huit sous-projets à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. La rapidité de cette action s'explique par le fait que la DBK se soit occupée déjà dès 1996 de l'élaboration d'une série de mesures visant à améliorer la situation sur le marché de l'apprentissage, mandat qui lui avait été confié par les offices de la formation professionnelle suisses allemandes. La CRFP, ne pouvant se baser sur de pareils travaux préliminaires, ne déposa son projet que fin 1997 à l'OFFPT. La décision concernant ce projet, qui comprend trois sous-projets, est encore en suspens.
- Tous les cantons se sont débattus intensément avec l'arrêté fédéral et ont pris des décisions concernant sa mise en œuvre dans leur région. A en tout cas une, mais probablement trois exceptions près, tous les cantons participent à la mise en œuvre de l'arrêté fédéral. Si tous n'ont pas déjà élaboré des projets concrets dans ce cadre, ils ont néanmoins défini le domaine de mesures parmi les six domaines assignés par l'APA dans lequel ils ont l'intention de s'engager. A une exception près, tous les cantons réaliseront leurs projets au moyen d'un mandat de prestation. Les mesures cantonales prévues s'élèvent à un total d'environ 135 projets définis et s'étendent sur les six domaines de mesures prévues: *encouragement de l'apprentissage et campagnes de promotion, amélioration de l'information sur les possibilités d'apprentissage, création de structures de formation communes, promotion du préapprentissage et organisation de cours d'intégration, organisation de cours d'introduction, remboursement des frais occasionnés aux entreprises par l'organisation des cours d'introduction obligatoires*. Les projets en rapport avec l'encouragement de l'apprentissage et les campagnes de promotion sont nettement favorisées et considérées comme étant les mesures les plus prometteuses pour l'élargissement de l'offre de places d'apprentissage. Le remboursement des frais des cours d'introduction par contre n'est considérée comme étant prometteur que par une petite minorité et en conséquence la majorité n'en fait pas un grand usage.

Bilan provisoire:

Le bilan après les premiers sept mois de l'APA est, en résumé, fort positif. Le processus de mise en œuvre de l'APA est remarquable et a démarré très rapidement: manifestement, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a réussi à mettre en place en très peu de temps des conditions de départ et d'exécution claires et utiles pour les partenaires exécutifs et est parvenu à organiser le traitement et le déroulement des demandes de projets de manière efficace et transparente. De manière toute aussi évidente, les services de la formation professionnelle, les conférences CRFP et DBK ainsi que certaines écoles et associations professionnelles ont su en faire un usage fructueux. Le nombre et la qualité des projets développés en si peu de temps par les acteurs et actrices compétent-e-s en la matière sont impressionnants.

Recommandations:

Dans cette brève synthèse nous ne mentionnerons que la proposition à présent la plus importante à notre avis: durant la phase actuelle, la création d'une plate-forme d'échange d'informations ouverte à toutes les personnes concernées est prioritaire. Les acteurs/actrices aux différents niveaux doivent avoir un accès plus direct aux informations concernant les projets et les expériences des autres acteurs/actrices. L'évaluation également dépend d'un accès rapide à ces données. Nous conseillons à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie d'encourager activement la création d'un tel pool d'informations informatisé en collaboration avec la DBK. Pour ce faire, il sera indispensable de définir clairement qui devra fournir des informations et sous quelle forme cela devra se faire et de désigner une personne responsable pour la mise à jour régulière et la procuration des informations.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE	1
1. OBJET ET MANDAT DE L'EVALUATION	2
1.1 L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LES PLACES D'APPRENTISSAGE: MESURES ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES	2
1.2 LE MANDAT D'ÉVALUATION	6
1.3 PLAN OPÉRATIONNEL	6
2. REALISATION DE L'EVALUATION: 1^{ÈRE} PHASE	9
2.1 1 ^{ÈRE} PHASE: ORIENTATION GÉNÉRALE ET DONNÉES DU PROBLÈME	8
2.2 MODE OPÉRATIONNEL	10
2.3 PERTINENCE ET LIMITES DU RAPPORT	11
3. RESULTATS	12
3.1 SITUATIONS INITIALES	13
3.2 MESURES ET PROJETS DEPUIS JUIN 1997	18
3.2.1 MESURES ET PROJETS À L'ÉCHELLE NATIONALE	19
3.2.2 ACTIVITÉS ET PROJETS À L'ÉCHELLE CANTONALE	21
3.3 DÉTERMINATION DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DES PROJETS CANTONAUX	23
4. INTERPRETATION	26
4.1 IMPRESSION GÉNÉRALE	27
4.2 DIFFICULTÉS ET POINTS CRITIQUES	28
4.3 ZONES DE TENSION	30
5. DEDUCTIONS ET RECOMMANDATIONS	32
ANNEXE	

Introduction et vue d'ensemble

C'est en septembre 1997 que le centre de formation continue de l'Université de Berne (KWB) fut chargé, par le service de la formation professionnelle de l'ancien Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail (OFIAMT), de l'évaluation globale de ce que l'on dénomme l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (APA). Entre-temps, ledit service chargé de la formation professionnelle a été réorganisé dans le cadre de la restructuration de l'administration fédérale de l'OFIAMT et intégré au nouvel Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OFFPT). De ce fait, nous utiliserons d'ores et déjà dans le présent rapport le nouvel intitulé: OFFPT.

Au mois d'octobre, les travaux d'évaluation furent confiés au centre de formation continue de l'Université de Berne. Par le présent rapport intermédiaire, ce bureau documente les trois premiers mois de l'évaluation, soit d'octobre à décembre 1997.

Ce premier rapport intermédiaire se rapporte à une période d'observation de sept mois, qui a débuté par l'adoption des directives d'exécution relatives à l'APA, le 31 mai 1997, et s'est terminée par le bilan de notre première session d'information et de consultation, en décembre 1997. Ce rapport ne mentionne pas les événements ultérieurs au 23 décembre 1997.

Le rapport est structuré de la façon suivante:

Le premier chapitre décrit l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, avec ses objectifs et ses secteurs de mesures en tant qu'objet de l'évaluation, le mandat d'évaluation et notre plan opérationnel.

Le second chapitre documente notre processus opérationnel ainsi que les phases de travail réalisées depuis le mois d'octobre 1997; il définit aussi la pertinence et les limites du rapport.

Le troisième chapitre fixe les résultats de la première session d'information et de consultation auprès de l'OFFPT, des offices cantonaux de formation professionnelle, de la conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique (DBK) et de la conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse Romande et du Tessin (CRFP), ainsi que des trois projets concernant les écoles professionnelles. L'interprétation de ces résultats figure séparément au chapitre 4.

Au dernier chapitre 5, nous tirons le bilan de la première phase d'évaluation et mettons en évidence quelques points critiques qui devront être pris en compte lors du processus ultérieur d'application de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage.

Les résumés et conclusions (résumé/bilan) figurant en fin de chapitre ou paragraphe sont visuellement mis en relief, à l'intention des lectrices et lecteurs pressés.

1. Objet et mandat de l'évaluation

1.1 L'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage: mesures et orientations générales

Par l'arrêté fédéral du 30 avril 1997, le dénommé "arrêté fédéral sur les places d'apprentissage" (APA), la Confédération met à disposition 60 millions de francs pour les années scolaires 1997/98, 1998/99 et 1999/2000, en faveur de mesures immédiates visant à garantir et à accroître l'offre de places d'apprentissage en Suisse. L'APA fait partie du programme d'investissement de la Confédération en faveur de la reprise économique du printemps 1997. C'est aussi sur la base de communications partiellement alarmantes sur la régression de l'offre des places d'apprentissage et au vu du nombre, en concomitance, croissant de jeunes ayant terminé leur scolarité que s'est imposée la nécessité d'investir également dans la promotion des jeunes, dans le cadre dudit programme d'investissement. Le modèle correspondant élaboré par la commission du Conseil National pour la Science, la Formation et la Culture fut approuvé en grande majorité par le Parlement. Par cette décision - ainsi que par la dotation relativement généreuse de l'APA portant sur 60 millions de francs (pris sur le programme d'investissement de 260 millions au total) - la Confédération a fait montre de sa volonté de prendre au sérieux les problèmes de la promotion des jeunes et de la formation professionnelle.

Dans le cadre de l'APA, la Confédération alloue des "subventions destinées à améliorer l'offre de places d'apprentissage pour les années de formation débutant en 1997, 1998 et 1999"¹. Les projets suivants sont soutenus selon l'APA:

- a. Remboursement aux entreprises formatrices des frais occasionnés par l'organisation de cours d'introduction obligatoires
- b. Organisation de nouveaux cours d'introduction
- c. Création de structures de formation communes
- d. Encouragement de l'apprentissage et lancement de campagnes de promotion, notamment à l'intention des femmes
- e. Préapprentissage et cours d'intégration, y compris les stages en entreprise
- f. Amélioration de l'information sur les possibilités d'apprentissage²

Les bénéficiaires des contributions autorisés sont les cantons, les écoles de métiers reconnues, des institutions de formation professionnelle ainsi que les associations professionnelles et spécialisées. En ce qui concerne les contributions fédérales allouées suivant l'APA, il s'agit exclusivement de subventions; toutes/tous les détentrices/teurs de projets sollicitant une telle subvention doivent en conséquence fournir des prestations propres dont le montant est arrêté. Le pourcentage des subventions fédérales potentielles est réglementé par l'ordonnance sur l'APA du 7 mai 1997. Il est calculé d'une part suivant la capacité de financement et le chômage des jeunes, et d'autre part suivant le nombre de contrats d'apprentissage des cantons, à partir de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), et ce suivant la nature des projets: les contributions réglementées dans la LFPr, relatives à des cours d'introduction et des préapprentissages/cours d'intégration, peuvent être

¹ Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage du 30 avril 1997

² Arrêté fédéral, art. 2

relevées à hauteur de 50 % maximum. De nouvelles mesures non réglementées dans la LFP (marketing des places d'apprentissage, campagnes de promotion, structures de formation communes et information sur les possibilités d'apprentissage) sont subventionnées de 40 à 80 % par la Confédération, suivant la capacité de financement et le chômage des jeunes et/ou la situation des places d'apprentissage dans le canton où réside le ou la requérant/e.

Le service responsable de l'OFFPT, qui a déjà travaillé largement à la formulation de l'APA, est chargé de l'exécution de cet arrêté. Sur la période la plus courte possible, il élabore les directives d'application de l'APA et, à l'occasion d'une session d'information en date du 15 mai, il soumet celles-ci à la discussion des cantons, des associations professionnelles et spécialisées et d'autres milieux relevant de la formation professionnelle. Les directives remaniées à l'issue de cette manifestation, à partir des rapports des participant-e-s, sont adoptées le 31 mai 1997 et entrent en vigueur sur-le-champ. Tandis que l'OFFPT communique lesdites directives aux départements compétents des cantons en premier lieu, et aux offices cantonaux de formation professionnelle en second lieu, les cantons sont invités à créer des projets rentrant dans le cadre l'application de l'APA.

Du fait des directives d'application du 31 mai, l'APA a connu une légère, mais importante modification de ses éléments essentiels.

L'alinéa 1.3 établit comme suit: "les contributions fédérales sont uniquement destinées aux *nouveaux* éléments à subventionner"³. Dans les directives, l'OFFPT modifie par ailleurs l'ordre des priorités applicable à la production des contributions fédérales. A la différence de l'APA, s'applique à présent la hiérarchisation suivante:

1. Marketing des places d'apprentissage et lancement de campagnes de promotion, notamment à l'intention des femmes
2. Création de structures de formation communes
3. Organisation de nouveaux cours d'introduction
4. Amélioration de l'information sur les possibilités d'apprentissage
5. Cours d'introduction existants
6. Organisation de préapprentissage et de cours d'intégration⁴

Ce transfert des éléments essentiels de l'APA sur les directives a suscité quelques débats, aussi bien entre l'OFFPT et les cantons qu'entre les cantons. Avant même l'adoption des directives, les arrêtés de l'APA avaient été présentés essentiellement - y compris par les médias - comme des mesures visant la réduction des coûts occasionnés aux maîtres d'apprentissage par la formation. D'autres suggestions, communiquées en même temps que l'APA, ayant trait aux incitations financières en faveur de la création de places d'apprentissage - telles qu'elles sont apparues par exemple au sein de l'initiative parlementaire Strahm et dans d'autres interventions - pointaient dans la même direction: les entreprises formatrices devaient être directement récompensées pour leur engagement. On a ainsi fait naître des espérances qui, conformément aux directives, ne devaient pas être satisfaites à tout prix, aboutissant ainsi à des débats partiellement controversés sur le "bon" mode d'application de l'APA en faveur de l'obtention et de l'élargissement de l'offre de places d'apprentissage.

³ Directives concernant l'APA du 31 mai 1997, alinéa 1.3

⁴ Directives, alinéa 2.1

En subventionnant des projets ciblés qui relèvent des 6 secteurs de mesures cités par l'APA et par les directives, même dans un ordre de priorité différent, la Confédération veut atteindre les **objectifs explicites** suivants:

1. *Elargissement, obtention et garantie d'une offre suffisante de places d'apprentissage, obtention de la disponibilité de formation, acquisition de nouvelles entreprises formatrices.* Le marketing des places d'apprentissage, les campagnes de promotion et les structures de formation communes (indirectement l'amélioration des conditions de base des cours d'introduction) soutiennent cette orientation.
2. *Amélioration des chances des jeunes, partant de situations désavantageuses, sur le marché de l'offre des places d'apprentissage.* L'instauration de ce qu'on appelle "les offres peu-porteuses" entre l'école et le monde professionnel, telles que les préapprentissage, les cours d'intégration, les stages en entreprise, etc. sert cet objectif.
3. *Amélioration de l'accès de tous les jeunes à la formation professionnelle:* toutes les mesures relatives à l'information sur les possibilités d'apprentissage, notamment des améliorations dans les secteurs du choix professionnel des jeunes et des adultes.
4. *Promotion des femmes dans le monde professionnel.* Grâce au marketing des places d'apprentissage et aux campagnes de promotion ciblées, les entreprises doivent être incitées à prendre de plus en plus d'apprenties. Les projets motivant les jeunes femmes à sélectionner plus largement un métier servent également cet objectif.

Ce n'est qu'après l'adoption des directives que l'OFFPT a laissé (en interne d'abord) la place, dans la liste des orientations générales de l'APA, à quelques nouveaux **objectifs implicites**:

5. *Elargissement et promotion de l'offre "porteuse" des places d'apprentissage.* Cet objectif pourrait être soutenu par des projets liés au marketing des places d'apprentissage, accompagnés de campagnes de promotion et d'éventuelles mesures d'information spécifiques.
6. *Obtention et amélioration de la qualité de la formation des apprenti-e-s.* Dans les six secteurs de mesures proposés dans l'APA et/ou les directives, on n'en trouve aucun en particulier qui contribue directement à la réalisation de cet objectif. Indirectement, c'est une combinaison réussie qui doit contribuer quelque peu à garantir la qualité de la formation professionnelle.
7. *Plus grand attrait de la formation professionnelle, amélioration de "l'image".* Des mesures spécifiques en matière d'information sur les possibilités d'apprentissage peuvent être attribuées à ce dernier objectif prioritaire en soi. Sinon, on peut faire valoir ici aussi le fait que la combinaison réussie des mesures (le succès de l'APA en soi) pourrait aider à améliorer l'image de la formation professionnelle.

Ces "nouvelles" orientations générales implicites ne sont pas formulées explicitement dans l'APA, pas plus que dans les directives. A l'image de l'arrêté ou des directives mêmes, ces orientations n'ont pas été rendues publiques à un niveau hautement officiel; toutefois, elles n'ont cessé d'être préconisées par l'OFFPT, en liaison directe avec les détentrices/teurs potentiel-le-s des projets.

Les directives du 31 mai 1997 contiennent deux réglementations qui sont d'importance pour l'application de l'APA:

Répartition des moyens: sur le total des 60 millions provenant de l'APA, 40 sont alloués aux cantons pour utilisation sur place. Le montant de la part cantonale respective est calculé suivant le nombre d'habitants, la capacité de financement, le chômage des jeunes et le nombre de contrats d'apprentissage du canton. Les cantons disposent donc d'une base de planification obligatoire. Les 20 millions restants sont administrés par l'OFFPT et utilisés pour la création de programmes essentiels, pour des projets intégralement suisses, des essais pilote et l'évaluation globale de l'APA.

Accords de prestation: les cantons peuvent gérer et utiliser eux-mêmes les fonds qui leur sont mis à disposition par l'APA tout en concluant avec l'OFFPT ce qu'on appelle "un accord de prestation". Dans un tel cas, le canton et/ou l'office cantonal compétent (office de la formation professionnelle ou office de la formation et de l'orientation professionnelles) doit/doivent préparer un concept global sur l'utilisation de la subvention fédérale, en faveur de l'amélioration de la situation des places d'apprentissage dans le canton, et le soumettre à l'OFFPT pour approbation. Si le concept global est approuvé, l'OFFPT et le canton passent un accord par lequel la responsabilité totale de l'application de l'APA est transmise au canton concerné. Les accords de prestation ne sont pas impératifs: les cantons peuvent également renoncer au développement de conceptions globales et, après un examen préalable qui leur est propre, ils peuvent transmettre à l'OFFPT des propositions de projets issues de leur domaine cantonal, pour appréciation conclusive et exécution.

Bilan

Un mois seulement après le décret de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, c'est avec l'adoption et la publication des directives (le 31 mai 1997) que les conditions structurelles de l'exécution ont été indiquées et communiquées aux intéressé-e-s. Les destinataires potentiel-le-s des subventions sont ainsi appelé-e-s à mettre en œuvre des projets dans les 6 secteurs de mesures de l'APA (marketing de l'apprentissage et campagnes de promotion, information sur les possibilités d'apprentissage, structures de formation communes, préapprentissage et cours d'intégration, organisation de cours d'introduction, remboursement des frais occasionnés aux entreprises par l'organisation des cours d'introduction obligatoires). Les projets rentrant dans le cadre de l'APA doivent soutenir les objectifs explicites suivants:

- Elargissement, obtention et garantie de l'offre des places d'apprentissage; obtention et amélioration de la disponibilité des entreprises à la formation.
- Pour les jeunes en échec scolaire, de langue étrangère ou autrement désavantagés: amélioration de l'accès au marché des places d'apprentissage.
- Pour les jeunes en général: meilleur accès notamment aux opportunités de recherche et de sélection d'un métier.
- Promotion des femmes dans la formation professionnelle, accroissement de leur présence et élargissement de leurs opportunités en matière de sélection d'un métier.

1.2 Le mandat d'évaluation

Suivant l'ordonnance du 7 mai sur l'exécution de l'APA, l'OFFPT a fait en sorte que tous les projets cofinancés par des fonds fédéraux soient accompagnés d'une évaluation. C'est sur la base de notre offre de juin 1997 que le mandat correspondant est délivré au mois de septembre au centre de formation continue de l'Université de Berne.

Cette évaluation doit vérifier *si* et *comment* les mesures rentrant dans le cadre de l'APA atteignent l'objectif visant à garantir et élargir l'offre de places d'apprentissage en Suisse. Concrètement, l'évaluation doit répondre aux questions suivantes:

- Que font la Confédération, les cantons, les associations professionnelles et d'autres instances pour appliquer l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage?
- Pourquoi certaines mesures sont-elles prises?
- Comment s'organisent les différents acteurs?
- Les différentes mesures s'avèrent-elles efficaces?
- Les effets correspondent-ils à l'objectif de garantie et d'élargissement de l'offre des places d'apprentissage?
- Quelles sont les mesures appropriées permettant d'atteindre ces objectifs? Quelles sont celles plutôt inadaptées?
- Quelles sont les conditions de base favorables? Quelles sont celles plutôt gênantes?
- Quelles conclusions peut-on tirer de l'application de l'APA au regard des conditions de base de la formation professionnelle, notamment au sujet de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle?

Il convient de répondre à ces questions dans l'optique de la Suisse entière, de façon à permettre une appréciation globale de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage et de ses effets. En dernière analyse, il s'agira d'apprécier l'adéquation d'un programme public d'incitation en faveur d'une action durable sur un segment du marché - en l'occurrence: le marché des places d'apprentissage - qui est, par essence, réglementé par l'économie privée.

Outre l'analyse et l'appréciation de l'efficacité des mesures, l'évaluation vise également un impact formateur: l'application de l'APA par les différents acteurs doit faire l'objet d'une observation en continu et les résultats de cette observation doivent être répercutés, en temps opportun et sous une forme appropriée, aux responsables de l'OFFPT. L'aspect accompagnateur de ladite évaluation permet d'affiner constamment et, si nécessaire, de modifier les mesures d'application de l'APA.

1.3 Plan opérationnel

Le mandat d'évaluation s'étale sur pratiquement toute la durée de l'arrêté fédéral des places d'apprentissage: il a débuté en octobre 1997 (soit 4 mois après l'adoption de l'arrêté) et se terminera en mai 2000.

Différentes méthodes seront appliquées pour l'ensemble de son déroulement, allant de l'analyse de documents jusqu'à la consultation écrite standardisée de divers groupes cibles tels que les administrations, les entreprises et les jeunes ayant terminé leur scolarité, en passant par des interrogations ouvertes et structurées aux partenaires et par les projets impliqués. Des méthodes qualitatives et quantitatives seront utilisées de façon combinée. La planification précise du processus devra être réalisée en continu; selon le déroulement et les résultats des différentes phases de l'évaluation, divers éléments d'étude devront être élaborés en partie en rapport avec des tiers. Le mandat d'évaluation comprend pour l'instant exclusivement l'évaluation globale des mesures: la décision relative à la réalisation d'études de cas visant l'analyse approfondie de l'effet des mécanismes politiques en matière de formation professionnelle dans les cantons ou régions sélectionnés ne sera prise qu'en 1998.

Les résultats de l'évaluation seront documentés par trois rapports intermédiaires, et ce respectivement fin 1997, 1998 et 1999. Le compte-rendu final de mai 2000 fournira un rapport sur l'ensemble du déroulement de l'évaluation. Chaque rapport intermédiaire contient les éléments suivants:

- Documentation des travaux réalisés
- Compte-rendu sur la mise en œuvre de l'APA, sur les projets des différentes instances et leurs effets
- Analyse et interprétation des processus de mise en œuvre et leurs effets
- Bilan et recommandations pour la phase suivante

Le rapport final traitera ces éléments sous une forme conclusive et synthétisée et contiendra en outre les conclusions relatives à la politique de la formation professionnelle en général, et au contrôle de l'offre des places d'apprentissage en particulier.

Différents acteurs participent de façon déterminante à l'application de l'APA, à divers niveaux de la formation professionnelle:

- L'OFFPT qui engage sa responsabilité pour l'application de l'APA dans son ensemble.
- Les cantons représentés par les offices cantonaux de formation professionnelle ou de la formation et de l'orientation professionnelles - qui définissent dans une large mesure l'application de l'APA au niveau local, notamment dans le cadre des accords de prestation avec l'OFFPT.
- La conférence des offices de la formation professionnelle de Suisse alémanique (DBK) et sa conférence affiliée en Suisse Romande et dans le Tessin (CRFP), qui sont des partenaires d'importance de l'OFFPT et des cantons pour les projets dépassant le cadre de la région et du canton.
- Et enfin, les associations professionnelles et économiques, les écoles professionnelles et ateliers d'apprentissage, et les fédérations des maîtres d'apprentissage entre autres, qui peuvent également être associés à l'application de l'APA par des travaux qui leur sont propres.
- Au-delà de ces milieux directement concernés par la formation professionnelle, des organisations qui ne sont pas directement impliquées dans la formation professionnelle, mais ont de l'importance au regard de certains aspects de ladite formation et/ou de l'APA, sont également significatives: on peut citer comme

exemple les bureaux de l'égalité entre femmes et hommes à l'échelle des cantons ou de la Confédération, la Commission fédérale des étrangers ou les syndicats.

Tout au long de l'évaluation, il s'agira d'inventorier la contribution et l'engagement de tous ces milieux. Pour ce faire, des prises de contact et des consultations doivent être organisées progressivement étant donné qu'il est impossible de travailler en concomitance sur les différents plans représentés. Les trois rapports intermédiaires se caractériseront vraisemblablement chacun par un profil qui leur sera propre, selon la nature des participant-e-s ayant occupé le devant de la scène avec leurs propres contributions et préoccupations respectives durant la phase de travail correspondante.

2. Réalisation de l'évaluation: 1^{ère} phase

Le présent rapport intermédiaire documente la première phase de l'évaluation, d'octobre à décembre 1997. Nous présentons dans ce qui suit ce que nous avons entrepris au cours de ces trois mois et la manière dont nous avons structuré et interprété les informations récoltées. La période d'observation porte sur sept mois: depuis l'adoption des directives le 31 mai 1997 jusqu'au bilan de la première période d'évaluation, le 23 décembre 1997.

Il convient au préalable de faire en plus la remarque suivante: trois mois représentent un temps très court pour élaborer et interpréter une vue d'ensemble fiable sur une série de mesures complexes, co-déterminée par plusieurs variables contextuelles et apportée par différents acteurs dans des domaines très variés. La grande difficulté de ce premier rapport intermédiaire a donc résidé dans le traitement de la masse des données rassemblées sur une très brève période. Une grande partie dudit rapport est encore provisoire et devra être confirmée seulement au cours du traitement ultérieur, pendant la phase suivante, tout comme elle devra être rectifiée et affinée par les rapports des participant-e-s et intéressé-e-s.

2.1 1^{ère} phase: orientation générale et données du problème

Dans cette première phase de l'évaluation, il a fallu fournir le plus vite possible à l'OFFPT un récapitulatif global sur l'acceptation de l'APA sur place ainsi que sur les premiers mois du processus d'application aux niveaux national et cantonal, et remettre une première appréciation sur ce mode d'application.

C'est la raison pour laquelle nous avons eu les attributions suivantes au cours des trois premiers mois de l'évaluation:

- Nous avons dû *en premier lieu* nous familiariser avec l'objet de l'évaluation, l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, avec ses conditions et modalités d'accomplissement, et apprendre à connaître le "paysage" au sein duquel l'APA est mis en œuvre, avec les principaux acteurs et les rapports qu'ils entretiennent entre eux.
- Il nous a fallu *en second lieu* nous faire une idée générale des mesures déjà prises, ou à prendre, par les participant-e-s à l'application de cet arrêté. A ce niveau-là, il s'agissait notamment de pouvoir identifier très précocement les conflits et difficultés susceptibles d'apparaître et les répercuter en temps opportun.

Les questions suivantes ressortent de cette double orientation - questions auxquelles nous devons trouver au moins quelques approximations de réponse convaincantes:

- Qu'est-ce que l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage?
- Quels sont le contexte et l'arrière-plan de l'APA?
- Quels objets sont poursuivis par l'APA?
- Comment l'APA doit-il atteindre ses objectifs?
- Aux différents niveaux concernés, quels acteurs participent à l'application de l'APA?
- Comment est structurée la collaboration de ces acteurs dans le cadre de l'APA?
- Quels règles de compétence et principes de délégation applique-t-on dans une telle structure?

- Quel accueil a reçu l'APA de la part des différents acteurs?
- Au niveau local, à quelles situations initiales s'est trouvé confronté l'APA?
- Qu'envisagent les différents acteurs, sur le plan fédéral et cantonal, pour appliquer l'APA?
- Qu'a-t-on déjà entrepris?
- Peut-on constater le développement de certains types de projet spécifiques?
- Quels types de projets favorise-t-on? Lesquels ne favorise-t-on pas?
- Quels sont les objectifs explicites et implicites poursuivis par les projets?
- Quels sont les objectifs désignés comme les plus importants?
- En matière d'application de l'APA, des difficultés se profilent-elles?
- Des premiers succès se dessinent-ils?

Le *troisième* objectif à évoquer est l'intention de présenter le mandat d'évaluation aux participant-e-s et intéressé-e-s et d'établir le plus rapidement possible les premiers contacts privés avec les personnes et/ou les institutions qui appliquent effectivement l'APA. Nous souhaitons garantir ainsi que l'évaluation se fait depuis le début à toute proximité des événements concrets. Tout au long de son évolution, l'évaluation globale dépendra fortement des contacts directs établis sur le plan concret des projets, afin que le mandat soit rempli de manière appropriée.

2.2 Mode opérationnel

En considération de la complexité de l'objet, du grand nombre de participant-e-s aux différents niveaux et du peu de temps disponible, nous nous étions décidés très rapidement en faveur d'un déroulement qui devait conduire à un récapitulatif si possible global des six premiers mois de l'APA, à partir des différentes perspectives: la consultation individuelle des principaux acteurs sur place nous a semblé être le moyen le plus bref et le plus rationnel.

Au cours des trois derniers mois, suite à la période de préparation nécessaire à l'élaboration des outils de la consultation (guides d'entretien en annexe), nous nous

sommes concentrés sur cette forme (consultation directe) de collecte des données. Les informations orales constituent notre principale source. En revanche, nous avons été contraints de réduire au minimum l'étude des pièces écrites relatives à l'arrêté, des documentations sur les projets ou de la documentation sur la formation professionnelle en Suisse.

Durant cette première approche, tous les acteurs participant à l'application de l'APA avec des projets propres n'ont naturellement pas pu être pris en compte dans la consultation. Grâce au recensement complet de tous les offices de la formation professionnelle, de la formation et de l'orientation professionnelles, aux entretiens effectués auprès de l'OFFPT et des deux conférences DBK et CRFP, nous sommes parvenus toutefois à enregistrer les principaux acteurs de l'APA.

Peu de temps après le début du mandat d'évaluation, nous avons commencé la série des interviews réalisés avec un guide d'entretien pour support (sur 36 entretiens, 33 furent exécutés au 19 décembre 1997) auprès des institutions et/ou personnes suivantes:

- Des responsables de l'APA du côté de l'OFFPT (3 entretiens)
- Des offices cantonaux de la formation professionnelle, des chef-fe-s et/ou responsables de l'application de l'APA (26 entretiens)
- La conférence des offices de formation professionnelle de la Suisse alémanique (DBK), de la Suisse Romande et du Tessin (CRFP) (1 entretien)
- Des projets individuels (3 entretiens)

Les 3 autres entretiens durent être reportés à début 1998 pour cause de maladie de l'auteure. En principe, les entretiens ont néanmoins été conclus dans leur totalité le 23 décembre, tout comme la collecte des données. La liste des lieux des entretiens, des interlocutrices/teurs et des dates se trouve à la fin de l'annexe.

A l'exception du dernier entretien réalisé à l'OFFPT, les entretiens ont eu lieu sur la base d'un guide (cf. annexe) et ont duré en moyenne 1,5 à 2 heures, avec une prépondérance nette des interviews de 2 heures. Tous, à l'exception d'un seul (comme susmentionné), ont également été enregistrés sur bande magnétique. Toutes les personnes et/ou les institutions ont été interrogées sur leur lieu de travail, rendant cette première session de consultation très prenante ainsi que partiellement fatigante - et ce n'est pas tout: il en a résulté des durées de trajet très importantes. De même, la planification des rendez-vous fut si ardue qu'en une seule journée, seules deux ou trois localités suisses relativement proches les unes des autres purent être visitées.

Le déroulement des entretiens même fut vraiment satisfaisant: l'auteure reçut un accueil très chaleureux de la part de toutes les interlocutrices et de tous les interlocuteurs et, dans la plupart des cas, on lui remit des documentations détaillées sur les projets - documentations rassemblées en vue de l'entretien. L'ensemble des informatrices/teurs ont mis beaucoup de leur temps à notre disposition et ont participé avec intérêt et engagement à cette consultation. Dans de nombreux cas, ces entretiens se sont transformés en conversations passionnantes sur des points de la formation professionnelle dépassant largement le cadre de l'APA ainsi que sur les conditions de base de ladite formation. Que l'ensemble des interlocutrices et interlocuteurs soit remercié ici très chaleureusement. En concomitance, nous prions

tous ceux et celles qui ont entre-temps dépassé le stade de la teneur même du présent rapport de bien vouloir faire preuve de compréhension: en effet, nous ne pouvions plus enregistrer les développements ultérieurs à la fin de 1997.

Du 3 octobre 1997 au 23 décembre 1997, nous avons en résumé réalisé les étapes suivantes:

- Etude des pièces relatives à l'arrêté sur les places d'apprentissage (arrêté fédéral, ordonnance, directives) et son contexte (p. ex.: loi fédérale sur la formation professionnelle, initiative parlementaire Strahm et prise de position, "baromètre des places d'apprentissage")
- Entretiens à l'OFFPT
- Développement des outils de consultation pour les entretiens auprès des cantons, des conférences DBK et CRFP et des projets individuels
- Prise de 30 rendez-vous pour des entretiens, dans la Suisse entière
- 30 entretiens auprès des cantons, des conférences et des projets individuels
- Transcription de 22 entretiens
- Interprétation et compte-rendu

2.3 Pertinence et limites du rapport

Au cours des mois passés, nous avons recueilli une grande quantité d'informations, surtout dans le cadre des entretiens auprès des cantons et des deux conférences DBK et CRFP. En quelques semaines, plusieurs classeurs ont été remplis de documents sur les projets et plus de 30 bandes d'entretiens d'une durée moyenne de deux heures ont été enregistrées.

Le support de données dont nous disposons pour notre premier rapport est donc très large et - grâce à la grande disponibilité de discussion de nos interlocutrices/teurs - il est solide. Sur une telle base, nous sommes en mesure de tirer un bilan fiable des sept premiers mois de l'APA. En ce sens, notre premier rapport intermédiaire est pertinent et utile pour la suite du déroulement de l'application de cet arrêté. Il donne un aperçu global sur le déroulement de la première phase de l'arrêté sur les places d'apprentissage au niveau local, sur l'important volume des 150 projets environ et/ou des champs d'application dans lesquels les détentrices/teurs de projets se sont engagé-e-s aux niveaux cantonal et national, sur les priorités et objectifs des acteurs impliqués, et il signale déjà d'éventuels points critiques et zones de tension qui devront être pris en compte dans la suite du déroulement des travaux.

En même temps, la portée et la profondeur d'un premier rapport intermédiaire sont naturellement restreintes au terme de trois mois. La période d'observation étant d'une part limitée aux sept premiers mois de l'APA - du 31 mai au 23 décembre 1997 (date de la conclusion provisoire des premières saisies de données) - les développements plus récents ne sont donc pas considérés dans ce rapport. D'autre part, les 33 entretiens conduits par nos soins n'ont pas été interprétés dans toute leur profondeur et dans leur intégralité (cf. guide/données du problème en annexe). L'unique difficulté de ce premier compte-rendu fut alors l'énorme masse d'informations. Il a fallu structurer très brièvement cette masse d'informations et la réduire à un volume

raisonnable en vue du compte-rendu, sans perdre la teneur des informations. Nous pensons avoir rempli cette mission de façon satisfaisante.

Ce premier rapport intermédiaire est un bilan pertinent des sept premiers mois de l'APA, élaboré à partir d'une base de données solide et large. La portée et la profondeur d'un tel bilan réalisé au bout de trois mois sont naturellement restreintes. Au cours des semaines à venir, il va falloir affiner et préciser ce bilan au moyen d'une interprétation complémentaire approfondie de nos informations. La partie essentielle des données ayant servi de support à ce rapport provient des entretiens auprès des 26 offices cantonaux pour la formation professionnelle. Conformément à cela, le rapport se concentre sur la manière dont l'APA a été accueilli sur place - auprès des cantons et d'autres instances extérieures à la Confédération - et sur ce qui a été entrepris jusqu'ici pour son application. Ce n'est qu'ensuite qu'il sera procédé à l'examen plus approfondi des projets à la charge de la Confédération.

3. Résultats

Au cours de la première session d'information et de consultation que nous avons entreprise durant les trois derniers mois, il s'agissait avant tout de répondre aux questions suivantes:

- Quelles étaient les situations initiales des acteurs au moment de l'adoption de l'arrêté fédéral?
- Quel fut l'accueil de l'APA de la part des différents acteurs?
- Que prévoient concrètement les intéressé-e-s à l'échelle nationale et cantonale pour appliquer l'APA?
- Qu'a-t-on déjà entrepris?
- Peut-on constater des préférences pour certains projets et/ou secteurs de mesures de la part des différents acteurs?
- Quels objectifs explicites ou implicites les différents acteurs poursuivent-ils avec leurs activités?

Nous débutons ce chapitre par une description de la situation initiale et du contexte de l'APA, et aussi de l'acceptation que l'APA a trouvé auprès des différents acteurs. Nous présentons ensuite un aperçu des activités et des projets aux plans national et cantonal pour esquisser dans un troisième chapitre les divers types de projets et les orientations générales implicites et explicites qui doivent être poursuivies grâce à l'APA. Dans ce même chapitre, nous renonçons encore aux interprétations et estimations. Vous trouverez celles-ci au chapitre 4.

L'exposé suivant des situations de départ et de la mise en œuvre de l'APA est forcément extrêmement sommaire et généralisateur: il est impossible de procéder ici à une description minutieuse des nombreuses situations individuelles. Malgré la disparité des situations initiales au sein des cantons, les déclarations des interlocutrices/teurs concordèrent pourtant sur la recevabilité de généralisations sommaires.

3.1 Situations initiales

L'APA a été créé sur la base de communications partiellement dramatiques sur la régression des places d'apprentissage en Suisse. Les informations médiatiques ont donné l'impression que l'offre des places d'apprentissage en Suisse, au cours de ces dernières années de récession économique, était tombée à un niveau où on laissait sur le carreau des milliers de jeunes dépourvus de telles places. Cette impression fut rectifiée et précisée par nos interlocutrices/teurs dans les cantons: la régression (en termes quantitatifs) des places d'apprentissage ressentie dans quasiment tous les cantons s'est arrêtée en 1996; en 1997, les contrats d'apprentissage ont à nouveau sensiblement augmenté. En réalité, il y a encore dans tous les cantons des places disponibles. Le problème majeur du marché des places d'apprentissage n'est donc pas un problème purement quantitatif: l'adéquation entre l'offre et la demande est beaucoup plus décisive. Dans la plupart des cantons, cette adéquation semble être réalisée ou menacée à partir de l'équilibre établi, même si les proportions sont variées. De même, avec les places d'apprentissage disponibles dans nombre de cantons, tous les jeunes ayant terminé leur scolarité ne trouvent pas une opportunité de formation. Les facteurs suivants sont significatifs:

- Sur la base de la mauvaise situation conjoncturelle qui a sévi jusqu'à 1996, c'est purement en termes quantitatifs que l'offre de places d'apprentissage a régressé dans de nombreux cantons.
- On assiste en même temps à un accroissement du nombre de jeunes ayant terminé leur scolarité, et ce nombre continuera à augmenter jusqu'à l'an 2000 environ.
- Pour que le marché des places d'apprentissage puisse exister, un certain excédent de l'offre est indispensable. Cet excédent, qui devrait s'élever à 20 % minimum selon les interlocutrices/teurs, n'existe plus aujourd'hui dans de nombreux endroits.
- Le facteur décisif n'est pas le chiffre net des places d'apprentissage mais la nature de l'offre: les places disponibles se trouvent souvent dans des métiers qui ne sont pas (plus) demandés tandis que dans d'autres branches extrêmement sollicitées, une forte demande est opposée à une offre trop faible.
- En Suisse, la majorité des entreprises ne forment aucun(e) apprenti(e): seules 30 % environ de toutes les entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises, dispensent une formation.
- Les jeunes ayant terminé leur scolarité - qui sont de langue étrangère, en échec scolaire ou autrement désavantagés dès le départ - ont de plus en plus de mal à trouver une place d'apprentissage ou de formation. D'une part, ils ont plus de difficultés par rapport aux exigences de nombreuses formations. Selon nos interlocutrices/teurs, les entreprises sont de moins en moins disposées à prendre en apprentissage des candidat-e-s plus faibles. Le nombre de personnes de langue étrangère à la recherche d'une place d'apprentissage continue à croître, notamment dans les cantons urbains.
- Nombre d'interlocutrices/teurs signalent que les souhaits professionnels des jeunes seraient fréquemment trop limités et/ou que des solutions seraient trop peu prises en considération. Ce phénomène va dépendre aussi du manque de

données et d'éclaircissements sur la diversité des moyens et des possibilités de la formation professionnelle.

Cette liste non exhaustive des facteurs qui influencent le marché des offres d'apprentissage est confirmée par toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs. En revanche, il en va autrement du niveau d'implication ainsi que du "mélange" des problèmes dans les différents cantons; c'est ainsi que les difficultés de cantons tels que Zurich et Berne se manifestent beaucoup plus nettement que ceux de Glaris, par exemple, ou des deux Appenzell. Généralement parlant, la situation des petits cantons ruraux à forte structure artisanale se présente mieux en ce qui concerne le marché des places d'apprentissage. Les différents types de problèmes se concentrent dans les grands cantons urbains. Ce sont plutôt les cantons fortement industrialisés qui ont été plus durement touchés par la récession économique de ces dernières années. Comme nous l'avons dit, l'élément déterminant semble se situer au niveau du mélange des différents types de problèmes.

A notre avis, cette constatation attire l'attention sur le fait que l'explication de toutes les difficultés du marché des places d'apprentissage touche trop peu la faiblesse économique actuelle; le changement structurel du monde du travail, la mutation des exigences et profils des métiers, les modifications démographiques et la migration ainsi que la structure économique spécifique d'un canton ou d'une région devraient se répercuter au moins aussi fortement sur le marché des offres d'apprentissage que sur l'ensemble de la formation professionnelle. Le changement structurel est un thème qui n'aura assurément de cesse de réapparaître en cours d'application de l'APA.

La mesure suivant laquelle les cantons, au cours de ces dernières années, ont dû engager ou ont engagé des efforts redoublés pour améliorer la situation des places d'apprentissage est tout aussi variable que les différentes situations initiales.

Activités cantonales visant à améliorer la situation des places d'apprentissage avant l'APA

A quelques rares exceptions, tous les cantons ont indiqué avoir fait, dès 1996 et précédemment, des efforts particuliers pour améliorer la situation des places d'apprentissage. La palette de ces mesures va ici de l'étude permettant d'analyser la situation et d'élaborer des mesures ciblées à la suppression des taxes pour les contrats d'apprentissage ou les examens de fin d'étude, en passant par des appels aux entreprises sous les formes les plus variées (appels via les médias etc.), brochures, travail de persuasion auprès des sociétés pour trouver de nouvelles entreprises formatrices ("démarchages"), organisation de plates-formes de discussions et groupes de travail, information sur l'offre des places d'apprentissage. Dans les cantons, cet engagement accentué s'est trouvé lié à un surplus d'efforts en partie imposant, la plupart du temps sans ressources supplémentaires. Les cantons ayant supprimé les taxes et l'argent des examens s'accommodèrent donc de pertes de recettes sensibles. En 1996, Zurich évoqua carrément un crédit spécial de 1,9 million pour des mesures en faveur de la formation professionnelle. Les offices cantonaux de formation professionnelle de la Suisse alémanique confièrent en 1996 finalement à la DBK le mandat de préparer des mesures visant à améliorer la situation des apprentissages.

Le fait que sa régression ait stoppé en 1996 et que cette même offre ait pu connaître un redressement depuis lors est déjà considéré par de nombreuses personnes interrogées comme l'aboutissement du renforcement des efforts. L'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage de la Confédération s'est donc confronté à une situation dans laquelle la majorité des cantons déjà s'occupait généralement activement du marché des offres d'apprentissage et de la situation de la formation professionnelle, par des mesures qui leur étaient propres.

Contexte de l'APA à l'OFFPT

L'APA est apparu à un moment où l'OFIAMT de l'époque et son service de la formation professionnelle travaillaient intensément sur différents "fronts" à ladite formation et à ses conditions de base. Au cours de ces dernières années, le paysage de la formation professionnelle s'est relativement ébranlé. La demande de nouveaux modèles et structures (mot-clef: "formation modulaire"), l'instauration de la maturité professionnelle et de hautes écoles spécialisées, la révision imminente de la loi fédérale sur la formation professionnelle ainsi que l'initiative parlementaire Strahm exigeant de nouveaux systèmes financiers d'incitation en faveur de cette formation, l'arrêté sur les places d'apprentissage et, pour finir, le débat sur la valeur de la formation professionnelle binaire et/ou triangulaire ainsi que le rôle de la Confédération en général: tous ces sujets et projets essentiels pour la formation professionnelle doivent être débattus et traités en parallèle. De même, le nouvel équilibre financier entre la Confédération et les cantons se répercutera sur les compétences de la Confédération en matière de formation professionnelle. Cette véritable situation de surcharge est encore renforcée par le fait que jusqu'à fin 1997, la restructuration de l'OFIAMT et le "transfert" du service de la formation professionnelle vers le nouvel Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFPT) ont dû être mis à exécution. Pour l'application de l'APA, ce point de départ n'est pas exactement confortable. Les fonctionnaires compétents de l'OFFPT auraient espéré pouvoir travailler de manière coordonnée et synergique. Malgré tout, l'aveu relatif à l'APA - comme les entretiens à l'OFFPT l'ont démontré clairement - selon lequel la Confédération va s'impliquer plus activement et plus concrètement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent dans la formation professionnelle, est dépourvu de toute ambiguïté. C'est dans ce contexte que les fonctionnaires autorisés ont salué le fait que les fonds de l'APA pourront être utilisés avec davantage de flexibilité que ce n'était le cas avec le budget régulier de la formation professionnelle. Bien que ses structures existantes principalement quantitatives ne remettent pas en question l'orientation fixée, l'APA peut être aussi mis à profit pour "tester" des projets dont l'orientation est plutôt qualitative et/ou structurelle.

Acceptation de l'APA dans les cantons

Indépendamment du fait que les cantons aient été ou non forcément instruits de l'APA, toutes les personnes interrogées ont salué le fait que la Confédération s'emploie à contribuer notablement à la formation professionnelle et à la promotion des jeunes.

- La formation professionnelle - qui jusqu'ici dans la perception du public vivait plutôt sous forme "d'élément faisant tapisserie" - a été annoncée, via l'APA, comme une préoccupation d'importance.
- Avec l'APA, la Confédération soutient les efforts des cantons pour l'amélioration de la situation des offres d'apprentissage ainsi que celle de la situation des jeunes ayant terminé leur scolarité.

- L'APA donne aux cantons et autres intervenants la possibilité de mettre en œuvre des projets qui n'auraient pas pu se concrétiser sans cet arrêté.
- L'APA permet - même si cela doit se faire dans un cadre relativement étroit - de "tester" pour ainsi dire de nouveaux modèles et structures de formation professionnelle.
- La Confédération s'engage activement en faveur de la formation professionnelle, au lieu de se contenter du rôle d'organisateur et d'administrateur.
- L'APA ébranle le paysage de la formation professionnelle, ce que saluent de nombreux cantons.
- D'ores et déjà et avant que nombre de choses concrètes aient été réalisées, l'APA exerce un impact (de l'avis de nombreuses personnes interrogées): le public serait à l'écoute de la problématique de la formation professionnelle, les contacts entre formation professionnelle et économie se seraient intensifiés, et l'échange et la collaboration entre les différent-e-s participant-e-s auraient été renforcés.

En résumé: en lui-même et pour lui-même, l'APA a été salué par toutes/tous les intéressé-e-s et arrive, de l'avis de la plupart, à point nommé. Pour nombre de cantons - particulièrement ceux concernés par une situation tendue des offres d'apprentissage - il était même grandement temps de prendre une telle mesure. De même, les objectifs de l'APA, notamment la garantie et l'élargissement de l'offre des places d'apprentissage, l'amélioration des chances pour les jeunes en échec scolaire ou autrement désavantagés, ainsi que l'amélioration et l'actualisation de l'information sur les possibilités d'apprentissage, ont été globalement approuvés.

Moins unanimes sont les opinions quant à savoir si l'APA est ou non la mesure adaptée et surtout, si cette mesure sera mise en œuvre de la bonne façon. De nombreux interlocutrices/teurs, à l'OFFPT aussi, regrettent que l'APA cible avant tout la quantité de l'offre des places d'apprentissage et ne considère guère les problèmes qualitatifs et/ ou structurels de la formation professionnelle. Une nouvelle fois, l'accent est mis sur le thème de la mutation structurelle du monde du travail. Ces interlocutrices/teurs jugent donc aussi peu raisonnable la première priorité de l'APA - récompenser les entreprises formatrices par la réduction du prix des cours d'introduction - et rend hommage à la modification d'une telle hiérarchisation des directives. En revanche, la réduction du prix des cours d'introduction constituerait précisément pour une minorité de cantons la mesure adaptée et rationnelle, notamment après qu'elle ait été déjà envisagée pour les entreprises.

Acceptation des règles d'exécution (directives)

Les directives du 31 mai 1997 relatives à l'exécution de l'APA accentuent le débat susmentionné en fixant les priorités autrement que le fait l'APA. La réduction du prix des cours d'introduction, à laquelle on donne la préférence dans les directives, et qui a déjà fait l'objet d'une annonce officielle, "a rétrogradé" dans la liste des priorités des directives, après leur communication auprès des cantons. Cet état de fait rencontre même, comme nous l'avons dit, l'approbation de la majorité des participantes et participants, suscitant ainsi la protestation partiellement véhémement d'une minorité. Ce sont en particulier les cantons de l'Est de la Suisse, les cantons du Valais et celui de Fribourg qui ont pris fait et cause pour l'augmentation des contributions aux cours d'introduction.

L'un des points abordés dans nombre d'entretiens avec quelque incertitude, et avec scepticisme, est l'objectif de la promotion des femmes dans la formation professionnelle. Cette préoccupation de l'APA évoquée relativement en parenthèse dans l'arrêté comme dans les directives, qui fut toutefois largement préconisée par l'OFFPT lors des sessions d'information et des séances, semble à quelques cantons particulièrement difficile à appliquer et guère réalisable au moyen de mesures à court terme. Par contre, aucun/e interlocutrice/teur n'a exprimé un avis directement défavorable ou négatif sur ce point.

La désunion qui entoure la fixation des priorités est en soi l'unique discordance sur le contenu qui nous ait été rapportée au cours des entretiens. Sinon, les directives rencontrent aussi une approbation indéfectible. Les cantons rendent notamment hommage à la possibilité qui leur est donnée de passer des contrats de prestation et par là même de décider dans une grande indépendance de ce qu'ils vont faire de "leur" argent. Le code de répartition suivant lequel les cantons se voient attribués leur part, est jugé par tous comme correct. Seul le degré de détails élevé des directives et la très forte exigence de contrôle de l'OFFPT sont ressentis par quelques interlocutrices/teurs comme potentiellement restrictifs et en contradiction avec l'idée de l'accord de prestation. Plusieurs personnes interrogées évoquent comme autre point éventuellement gênant les recommandations que leur font les directives au regard de la fréquence et de la forme du compte-rendu à l'OFFPT; dans chacun des cas, les efforts devraient ici se limiter à un minimum absolu et justifiable et il faudrait refuser de toute façon de produire des papiers "pour faire du papier".

Moyens d'application de l'APA

L'arrêté sur les places d'apprentissage ne comporte pas seulement des financements supplémentaires de la formation professionnelle, utilisables de façon relativement souple à la différence des ressources financières "normales" de ladite formation mais, pour toutes/tous les participant-e-s, il est synonyme aussi d'un surplus considérable de travail. En outre, les cantons et d'autres détentrices/teurs de projets devraient s'engager plus fortement sur le plan financier du fait que ce sont exclusivement des subventions (estimation: 80 % max.) qui seront attribuées via l'APA. Du fait du désengagement de personnel et de la situation financière en partie pitoyable de nombreux cantons, les participant-e-s ont fréquemment des difficultés à engager des moyens financiers et personnels complémentaires pour l'application de l'APA. Cette situation est acceptée par toutes les personnes interrogées de manière pratiquement naturelle, plusieurs cantons s'engageant même financièrement dans une mesure supérieure aux obligations qu'ils doivent inconditionnellement respecter de par les directives. Il est net que l'on s'efforce partout d'investir le moins de ressources (faibles dans tous les cas) possible dans la création de nouvelles structures et/ou de places afin de pouvoir engager la plus forte somme possible directement pour des projets concrets.

Résumé

L'arrêté sur les places d'apprentissage et ses dispositions d'exécution élaborées par l'OFFPT ont été accueillis par la grande majorité des cantons comme un soutien bienvenu à leurs propres préoccupations ainsi que comme un soutien à la formation professionnelle en général. Si le marché des offres d'apprentissage n'avait pas été aussi mal valorisé que le fait ressortir en partie la description précitée, la majorité des personnes interrogées s'accordent sur le fait que la Confédération et les cantons - mais aussi le monde économique - ont eu besoin et continuent à avoir besoin d'efforts redoublés pour garantir une offre suffisante de places d'apprentissage, en qualité comme en quantité, et qu'ils doivent faire en sorte que tous les groupes de jeunes si possible y prennent part - en particulier ceux qui sont en échec scolaire et ceux de langue étrangère. Pour ce faire, les cantons s'accommodent aussi du surplus d'efforts non négligeables que comporte l'APA. Toutes les personnes interrogées sont optimistes sur les effets possibles de l'APA, à l'exception peut-être de la promotion des jeunes femmes dans le monde professionnel. Au cours des entretiens, il nous a constamment été signalé que l'APA a déjà eu en soi et pour soi un effet, en mettant en mouvement la formation professionnelle, en accueillant et soutenant déjà les estimations existantes, et en faisant progresser en général davantage la formation professionnelle dans la conscience du public.

3.2 Mesures et projets depuis juin 1997

Depuis l'adoption, fin avril 97, de l'arrêté sur les places d'apprentissage, le service compétent de l'OFFPT, les offices cantonaux de la formation professionnelle, les deux conférences DBK et CRFP, de même que diverses associations économiques et professionnelles, ont mis au point quantité d'activités et de projets en faveur de l'application de l'APA. On n'en est pas resté ici à la planification ni à la préparation: plusieurs projets concrets nationaux et cantonaux ont déjà pu démarrer au début de l'année scolaire 1997/98. Le récapitulatif des projets déjà engagés et prévus depuis juin 1997 se trouve en annexe. Les tableaux 1 et 2 contiennent les projets à charge de la 'tranche' fédérale, tandis que les tableaux 3.1 et 3.4 listent les projets des cantons.

Lesdits récapitulatifs de projets comprennent deux groupes de projets disparates en termes de détails. Dans le premier cas, les projets décrivent seulement les secteurs de mesures où le détenteur va s'engager: la constitution de secteurs par des projets concrets n'est pas imminente. Dans le second cas, chaque projet réalisé définit un projet concret déjà "finalisé". Ces deux groupes de projets ne sont pas différenciés sur les listes en annexe!

Arrivé à ce point du rapport, il convient encore de signaler que la collecte des données s'est terminée le 23 décembre 1997 (à l'exception des entretiens dans les cantons de VD, NE et TG) et que le récapitulatif consécutif n'a donc été réalisé que jusqu'en décembre 1997!

3.2.1 Mesures et projets à l'échelle nationale

Les responsables de l'OFFPT ayant déjà largement participé à l'élaboration de l'APA ont, depuis le décret de l'APA qui date d'avril 1997, développé les activités suivantes que nous subdivisons en mesures d'accompagnement et en projets:

Mesures d'accompagnement:

- Elaboration des directives, 1ère version, jusqu'au 15 mai 1997.
- Séance de mise en route de l'APA le 15.5.1997: présentation et discussion des directives.
- Remaniement des directives, version définitive, jusqu'au 31 mai 1997.
- Communication de l'APA et des directives aux départements et offices cantonaux responsables.
- Organisation et exploitation d'une Homepage Internet: "Arrêté sur les places d'apprentissage".
- Conception, réalisation et financement des cours Internet (10 jusqu'à ce jour): Internet est préconisé en tant que méthode adaptée d'information et d'échange d'expériences dans le cadre de l'exécution de l'APA.
- Conception et attribution du mandat de l'évaluation globale.
- Organisation et réalisation de deux séances:
 - "L'APA: une chance pour les femmes" le 5. 9. 97
 - "Les nouveaux métiers" le 21. 11. 97
- Planification et initiation de mesures d'accompagnement supplémentaires, à partir de 1998:
 - Organisation complémentaire et actualisation en continu de l'apparition sur Internet
 - Organisation et réalisation d'une session d'utilisation "Internet"
 - Coordination des apparitions sur Internet et des banques de données (prévues) au sujet de l'APA et de la formation professionnelle de l'OFFPT et de la DBK
- Organisation et réalisation de deux séances:
 - Thème: l'évaluation (printemps/début d'été 98)
 - Thème: le préapprentissage (été/automne 98)

Projets

- Réception et traitement des 18 (à ce jour) offres de projets en provenance d'associations professionnelles, d'offices, d'institutions de formation professionnelle entre autres, à charge de la 'tranche' fédérale.
- Autorisation de 15 projets de différents détenteurs, entre autres la DBK, pour un total de fr. 3'519'000.- (récapitulatif: cf. Annexe, tableaux 1 et 2)
- Adjudication, traitement des diverses offres et attribution du mandat d'une campagne nationale en faveur de la formation professionnelle. Début: 1998

- Réception, discussion et traitement des projets cantonaux:
 - réception, traitement, renvoi partiel pour remaniement des 15 offres cantonales relatives à un accord de prestation
 - passation de 11 accords de prestation (récapitulatif: cf. Annexe, 3.1, 3.2)
 - réception, discussion et autorisation de 9 projets individuels au total en provenance des cantons de Vaud et de Neuchâtel (récapitulatif: cf. Annexe, 3.3)
- Planification et initiation de nouveaux projets à charge de la 'tranche' fédérale, dès 1998:
 - Démarrage de la campagne nationale en faveur de la formation professionnelle.
Société responsable: TRIMEDIA SA
 - Projet national de promotion des femmes dans le monde professionnel.
Défendeur du projet: Conférence suisse des délégués de l'égalité entre femmes et hommes.
Contribution fédérale: jusqu'à fr. 1'500'000.-
 - Projet national sur les étrangers (en particulier: information sur les possibilités d'apprentissage, information sur le choix professionnel des jeunes et des adultes): projets "multiplicateurs" ethnocentrés.
Défendeur du projet: Commission fédérale des étrangers (CFE).
Contribution fédérale: env. fr. 500'000.-
 - Adaptation et prolongement du "baromètre des places d'apprentissage" 1998/99 et 2000

Bilan

Dans la première phase d'application de l'APA, l'OFFPT a fait preuve de beaucoup d'initiative et d'activité. Depuis l'élaboration et l'adoption des directives (fin mai 97), l'Office a examiné environ 45 petits et grands projets provenant de demandeurs les plus divers; il en a débattu plusieurs fois avec les détenteurs et finalement, 35 projets ont été autorisés. Sur ces 35, 15 projets vont à la charge de la 'tranche' fédérale étant donné qu'ils se situent à un niveau national ou à un niveau dépassant la région, qu'ils présentent un caractère de "projets pilote", qu'ils sont spécialement novateurs ou ciblent des améliorations structurelles d'organismes nationaux de formation professionnelle. Enfin et à charge de la 'tranche' fédérale, des organisations peuvent également être récompensées pour leur initiative en faveur de la formation professionnelle.

Outre le traitement et l'adoption de projets concrets d'autres acteurs, l'OFFPT s'est surtout engagé pour mettre sur pied très rapidement une structure de travail performante et efficace permettant d'appliquer l'APA. Selon nos interlocutrices/teurs dans les cantons, la collaboration avec l'OFFPT - dans le cadre de l'application de l'APA - se déroule pratiquement sans heurts, de manière efficace et agréable. Outre l'instauration d'une structure de travail permettant de continuer à "suivre" l'APA, l'OFFPT a également fait des apports sur le contenu, et co-déterminé de façon prépondérante la constitution du contenu des mesures permettant l'application de l'APA. Les grands projets prévus pour 1998 (campagne, projet sur les femmes et les étrangers) sont clairement renvoyés à l'initiative de l'OFFPT.

Les deux autres acteurs d'importance à l'échelle fédérale (la DBK et la CRFP) ont été rapides de façon différente en ce qui concerne le développement et la présentation de leurs projets. En juin 97 déjà, la conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de la Suisse alémanique (DBI) a fait parvenir à l'OFFPT son projet global (regroupant 8 projets partiels) en faveur de l'amélioration de la situation des places d'apprentissage. Cette rapidité ne fut toutefois possible que parce que la DBK travaillait déjà depuis 1996 - sur ordre des offices cantonaux de formation professionnelle de la Suisse alémanique - à l'élaboration d'une série de mesures pour améliorer ladite situation, et ce notamment au regard du marché des offres d'apprentissage. Sur la base de ces travaux préparatoires, la DBK a pu dans la pratique "tirer du fond de tiroir" sa demande de projet. La Conférence Romande de la formation Professionnelle (CRFP) n'a pas pu en revanche exploiter de tels travaux. C'est ainsi que son projet regroupant 3 projets partiels n'est parvenu à l'OFFPT que fin 1997 - la décision est donc en suspens.

3.2.2 Activités et projets à l'échelle cantonale

A l'échelle cantonale aussi, une multitude d'activités a été développée depuis juin 1997 et un grand nombre de projets concrets ont été préparés. Les premiers projets cantonaux ont déjà été expédiés en juillet/août. Il est aussi ici valable que la rapidité de l'élaboration et de la présentation du projet soient bien en fonction de la situation initiale des intéressé-e-s. Selon la consternation face à un marché problématique des places d'apprentissage, selon les efforts propres déjà entrepris et en fonction de la volonté politique du canton à s'engager pour la formation professionnelle, la progression des projets cantonaux de l'APA a été rapide de façon différente. Les offices cantonaux de la formation professionnelle durent s'activer aussi bien sur le plan des mesures d'accompagnement qu'au niveau des projets concrets en tant que tels.

Mesures d'accompagnement

Le déroulement des activités des offices cantonaux de formation professionnelle - jusqu'à la planification et/ou la réalisation de projets concrets - se présente plus ou moins comme suit:

- Analyse de la situation des offres d'apprentissage, des besoins, au sein du canton
- Décision de principe pour ou contre un accord de prestation
- Rapport et proposition au Conseil exécutif
- Publication de l'APA et directives au sein du canton
- Sans accord de prestation:
Examen, appréciation et transmission des projets concrets à l'OFFPT
- Avec accord de prestation:
 - Conception et/ou acquisition de projets concrets
 - Acquisition de partenaires au projet
 - Sélection, tri et classement par ordre de priorité des différents projets, conception globale
 - Elaboration de l'organisation d'un projet
 - Plan de financement, y compris la garantie des fonds propres nécessaires

- Communication du projet au sein du canton, particulièrement auprès des milieux significatifs pour la formation professionnelle.

Ainsi qu'on peut le voir immédiatement à partir de cette énumération qui n'est assurément pas exhaustive, le processus avec accord de prestation (AP) est plus compliqué et plus coûteux pour les cantons. En dépit de cela, tous les cantons (à l'exception de Neuchâtel) sollicitant des fonds de l'APA, choisissent la forme de l'accord de prestation.

Projets

Le récapitulatif des projets cantonaux se trouve en annexe (tableaux 3.1 à 3.4). Ces tableaux permettent de conclure sur les secteurs de mesures où les cantons veulent être actifs et/ou de voir quels projets ils prévoient pour application de l'APA et/ou lesquels sont déjà engagés.

Jusqu'à fin 1997, 15 cantons avaient fait parvenir à l'OFFPT leur demande pour un accord de prestation. Jusqu'à présent, les 11 projets des cantons BL, BS, BE, FR, GE, JU, SH, SO, VS, ZG et ZH ont été accordés. La décision de l'OFFPT sur les demandes des cantons LU, NW, OW et TG est en suspens. Ces 15 projets globaux comprennent un total de 88 projets partiels définis qui se répartissent sur les secteurs principaux des mesures relatifs au marketing des places d'apprentissage, à l'information sur les possibilités d'apprentissage, aux préapprentissage et cours d'intégration, aux structures de formation communes et cours d'introduction.

Les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont transmis à ce jour à l'OFFPT chacun 6 projets individuels pour autorisation (processus sans AP). Ces 12 projets individuels concernent principalement les secteurs de mesures liées aux préapprentissage/cours d'intégration, à l'information sur les possibilités d'apprentissage/saisie de l'offre de places d'apprentissage, les structures de formation communes et le marketing des places d'apprentissage.

4 des 6 demandes individuelles du canton de Vaud ont été approuvées à ce jour par l'OFFPT et ce canton est sur le point de préparer une demande d'accord de prestation. Dès l'année scolaire 98/99, le canton de Vaud souhaiterait poursuivre son travail dans le cadre d'un AP.

En revanche, Neuchâtel est le seul canton à ne pas tendre vers un accord de prestation, ce processus étant trop coûteux et compliqué. Par ailleurs, ce canton a déjà "planifié" la totalité de la somme qui lui revient de l'APA - en ce sens, l'élaboration d'un AP arriverait trop tardivement. 5 des projets individuels de NE ont été autorisés et on est en attente de la décision concernant le sixième et dernier projet.

Les neuf cantons restants (AG, AI, AR, GL, GR, SG, SZ, TI et UR) n'ont fait parvenir aucun projet à l'OFFPT jusqu'à la fin 97.

Le canton d'AI mettra certainement tout en œuvre pour obtenir des subventions de l'APA - les cantons d'AR et de Glaris peuvent ne pas tendre vers de telles contributions. Le canton d'AI a droit à une contribution fédérale de fr. 75 000.- et devrait, à partir du code de répartition, se voir allouer un montant supérieur. Toutefois, le canton d'AI ne connaît actuellement aucun problème au regard de la situation des places d'apprentissage, ce qui fait que cette dépense est difficilement justifiable. Pour les cantons d'AR et de GL, la situation se présente de manière analogue.

Début 98, les cantons d'AG, des GR, de SG, de SZ, du TI et d'UR transmettront leurs demandes d'accord de prestation à l'OFFPT. La planification des projets est dans tous les cas bien avancée, du moins en ce qui concerne le choix des secteurs de mesures où les cantons veulent être actifs. Les projets des 6 cantons regroupent 33 projets partiels, principalement dans les secteurs de mesures liées au marketing des places d'apprentissage, à l'information sur les possibilités d'apprentissage/la saisie de l'offre de places d'apprentissage, aux préapprentissage, aux cours d'intégration et stages en entreprise, aux structures de formation communes et aux cours d'introduction.

Bilan

Depuis juin 1997, tous les cantons ont réfléchi longuement à l'APA et en sont venus à décider de son application dans leur région. A une exception certaine (éventuellement trois exceptions en tout), tous les cantons s'associant à l'application de l'APA ont déjà élaboré et/ou défini à cet égard des projets finalisés précisant dans quels secteurs de mesures (sur les 6) de l'APA ils vont s'engager. A une exception près, tous les cantons vont mettre en œuvre leurs projets dans le cadre d'un accord de prestation. Ils profitent ainsi de l'opportunité de faire figure de principaux responsables de l'APA dans leur région et sont ainsi "récompensés" par une certaine autonomie. A l'inverse, la forme de l'AP signifie de toute façon pour les cantons un surplus d'efforts en partie imposant. Les projets prévus au niveau cantonal regroupent un total d'environ 135 projets définis, qui recouvrent la totalité des 6 secteurs de mesures (marketing des places d'apprentissage/campagnes de promotion, information sur les possibilités d'apprentissage, structures de formation communes, préapprentissage/cours d'intégration, ainsi qu'organisation de nouveaux cours d'introduction et réduction du prix de ceux qui existent déjà).

3.3 Détermination des éléments essentiels des projets cantonaux

Ce paragraphe aborde le problème de savoir *si* et *comment* les cantons vont se concentrer sur ces éléments essentiels lorsqu'ils sélectionneront les domaines dans lesquels ils souhaitent prendre des mesures en faveur de l'amélioration de la situation des offres d'apprentissage. C'est à partir d'une telle détermination des éléments essentiels que deux choses peuvent être notées: d'une part, quelles mesures les cantons considèrent-ils comme les plus adaptées à la concrétisation des différents objectifs de l'APA? D'autre part aussi: lesquels des objectifs poursuivis par l'APA leur semblent les plus importants?

L'arrêté sur les places d'apprentissage et les directives d'exécution citent - il est vrai dans un ordre de priorité variable - 6 secteurs de mesures où des projets doivent être mis en œuvre pour améliorer la situation des places d'apprentissage. L'APA poursuit 4 objectifs explicites et 3 implicites:

Champs d'application (Ordre conforme aux directives)	Orientations générales (Ordre fixé par l'auteure)
• Marketing des places d'apprentissage / campagnes de promotion • Organisation de nouveaux cours d'introduction • Création de structures de formation communes • Amélioration de l'information sur les possibilités d'apprentissage • Réduction du prix des cours d'introduction existants • Organisation de préapprentissage et cours d'intégration	• Obtention et élargissement de l'offre des places d'apprentissage; acquisition de nouvelles entreprises formatrices • Meilleur accès à la formation professionnelle des jeunes désavantagés dès le départ ("offres peu porteuses") • Amélioration / élargissement de l'offre de places d'apprentissage exigeantes ("offres très porteuses") • Amélioration et actualisation de l'information en matière de formation • Augmentation de la part des femmes dans la formation professionnelle; élargissement du choix professionnel des femmes • Obtention et amélioration de la qualité de la formation des apprentis • Plus grand attrait de la formation professionnelle, meilleure "image"

Si l'on considère la répartition des 100 projets et plus des cantons, au regard des secteurs de mesures et des objectifs, on discerne des éléments essentiels absolument évidents: tous les projets cantonaux réalisent des projets ayant trait pratiquement à tous les secteurs de mesures de l'APA. A ce niveau-là, il a été procédé très largement à une hiérarchisation des priorités.

Il est tout à fait clair que les domaines du marketing des places d'apprentissage/des mesures de promotion occupent la première place. La majorité de tous les projets cantonaux privilégie des projets dans ces domaines-là. Dans la plupart des cas, on se fixe sur l'acquisition de places d'apprentissage au niveau local, en liaison directe avec les entreprises et les éventuels maîtres d'apprentissage. Plutôt que des mesures complémentaires, on pense à des appels au moyen des médias, de campagnes de promotion, de brochures et circulaires, etc.

Du point de vue de la fréquence, et pas nécessairement de l'ordre de la priorité, viennent ensuite en seconde position les projets ayant trait aux secteurs de mesures de l'information professionnelle où on met l'accent surtout sur l'informatisation et l'actualisation des renseignements concernant l'offre de places d'apprentissage.

Pratiquement aussi fréquemment ensuite sont mentionnés des projets dans le domaine de la création d'offres dites "peu porteuses", comme les préapprentissages, les cours d'intégration, les stages en entreprise, les offres entre l'école et l'apprentissage, et autres.

Dans une part significative des projets cantonaux, ce troisième secteur des mesures est en outre d'un poids beaucoup plus lourd que ne le prévoient les directives. Dans ces dernières, ce secteur occupe la dernière place tandis qu'il se tient très souvent à la seconde ou troisième position dans les projets cantonaux.

Aussi bien au regard de la fréquence que de l'ordre des priorités arrivent ensuite les projets relatifs à "la création de structures de formation communes".

Un petit groupe - notamment les cantons de l'Est de la Suisse, le canton du Valais et celui de Fribourg - fixe par contre leurs priorités d'une autre manière. Chez eux, toute priorité est donnée à la réduction du prix des cours d'introduction existants déjà et, en partie, à la création de nouveaux cours d'introduction à des conditions plus avantageuses. Pour les autres cantons, de tels projets se trouvent la plupart du temps, si ce n'est dans tous les cas, "au tout dernier rang". Il convient encore de dire à cet égard que Zurich au moins - canton investissant une bonne partie des fonds dans la réduction du prix des cours d'introduction - ne le fait initialement pas par conviction mais pour des raisons politiques. Le marché des places d'apprentissage est un marché qui dépasse les limites du canton, ce qui veut dire que les jeunes Zurichois sont formés à St-Gall et en Thurgovie, et vice versa. Il en résulte une obligation certaine à réajuster les conditions et les coûts de la formation dans les cantons voisins. Il serait sinon indispensable d'avoir recours à des mécanismes compliqués de compensation, sous forme de transferts de paiements et méthodes similaires.

6 cantons (JU, GR, LU, TI, UR, ZH) prévoient des projets spécifiques en faveur de la promotion des femmes. Toutefois, ces projets manquent encore de maturité pour la plupart. La majorité des cantons ont l'intention de continuer à laisser le thème de "la promotion des femmes" pour ainsi dire en arrière-plan. Ce secteur de mesures, préconisé dans l'APA, semble jusqu'ici recevoir peu d'écho.

Si le choix des secteurs de mesures où des projets sont mis en œuvre est vraiment une indication sur "la liste des priorités" des objectifs explicites et implicites poursuivis par l'APA, ce qui s'applique en matière de hiérarchisation des objectifs dans les cantons est comme suit:

En premier lieu, les cantons poursuivent l'objectif visant à instaurer et à garantir quantitativement l'offre de places d'apprentissage. La mesure considérée comme la plus adaptée à cet égard est généralement le marketing des places d'apprentissage et d'autres mesures de promotion. De même, la création de structures de formation communes est finalement utile à l'obtention de nouvelles places de formation. Les mesures liées à l'information sur les possibilités d'apprentissage ne contribuent pas vraiment directement à la création de places d'apprentissage, mais devraient pourtant produire une meilleure "exploitation" de l'offre existante.

Il apparaît clairement dans un tel contexte que la réduction du prix des cours d'introduction existants déjà est citée à la rigueur par la grande majorité de tous les cantons comme la dernière priorité, si tant est que: "récompenser" des entreprises déjà formatrices n'est pas leur objectif. Ces cantons souhaitent beaucoup plus acquérir de nouvelles entreprises formatrices pour cette formation.

Le fait que les préapprentissage, les cours d'intégration, les stages en entreprise et les offres "entre l'école et l'entreprise formatrice" soient jugés tellement importants par un aussi grand nombre de cantons démontre l'importance de l'objectif d'une meilleure intégration dans les cantons des jeunes moins doués, de langue étrangère ou autrement désavantagés dans la formation professionnelle. Dans ce domaine, ce sont précisément ces cantons qui ressentent la forte pression mise sur cette question, ce qui rend indirectement évident le choix d'un tel objectif.

En ce qui concerne enfin la promotion des femmes, nous tirons une fois de plus la conclusion suivant laquelle cet objectif de l'APA est plutôt poursuivi "à moitié par gentillesse" et/ou avec un certain embarras.

A la question demandant ce que serait à présent l'objectif principal que vous viseriez personnellement par l'application de l'APA, la réponse se présente très uniformément comme suit:

L'objectif premier de l'APA est le maintien, l'élargissement et la garantie de l'offre des places d'apprentissage en Suisse. En conséquence, toutes les mesures répondent avant tout à cet objectif. L'objectif principal de tous les efforts en faveur de la formation professionnelle est cependant - et doit être - l'accroissement de l'attrait et de la qualité de la formation professionnelle en Suisse. Dans la mesure où l'APA peut être utile à cet objectif, il doit être exploité dans ce sens.

Résumé

D'après leurs besoins spécifiques, les cantons ont pris relativement peu de liberté en matière d'aménagement des projets et directives de l'APA. Les secteurs de mesures prévus dans les directives sont abordés quasiment globalement dans presque tous les projets, sachant que l'ordre des priorités n'est souvent modifié que de façon insignifiante. Aussi bien du point de vue de la fréquence que de l'ordre des priorités, les projets concernant le marketing des places d'apprentissage/les mesures de promotion occupent clairement la première place. Une variation évidente de la fixation des priorités par la Confédération doit être observée dans le domaine des préapprentissage/cours d'intégration ("offres peu porteuses"). Ce secteur de mesures cité par de très nombreux cantons est évalué dans de nombreux cas à un niveau beaucoup plus élevé que ne le prévoient les directives de la Confédération. Cela démontre l'importante pression que ressentent de nombreux cantons à cet égard. Il nous est impossible d'apprécier si ceux-ci auraient eu besoin de modifier plus largement les directives et la fixation des priorités de la Confédération par rapport à leurs besoins respectifs et si les directives l'auraient autorisé - ou si les priorités fixées par la Confédération correspondaient à la plupart des cantons.

Au cours des entretiens, aucune opposition fondamentale n'a été exprimée en soi contre les exigences de la Confédération (à l'exception de la contestation, par une minorité, au sujet du déclassement des cours d'introduction dans la liste des priorités). Le fait que l'APA - en dépit de sa finalité d'abord quantitative, qui est du reste acceptée en tant que telle par la plupart des interlocutrices/teurs - laisse suffisamment de place à la poursuite des orientations qualitatives et structurelles, semble être un élément décisif. Les personnes interrogées répondent ensuite très uniformément à la question de savoir ce qui serait pour elles personnellement l'objectif principal de l'APA: "le premier objectif de l'APA est le maintien, la garantie et l'élargissement d'une offre suffisante de places d'apprentissage". Tous les efforts doivent finalement tendre vers cet objectif. En outre, les mesures entrant dans le cadre de l'APA servent également l'objectif prioritaire visant à soutenir l'attrait, la qualité et la performance de la formation professionnelle.

4. Interprétation

Nous interprétons dans ce chapitre les résultats des premières sessions d'information et de consultation sur l'APA et risquons une appréciation prudente du déroulement de la mise en œuvre du projet jusqu'à ce jour, par la Confédération et les cantons. Au second paragraphe, nous abordons les premières difficultés et les points critiques à prendre en compte dans la suite du déroulement. Dans un troisième paragraphe, nous traitons les zones de tension auxquelles l'APA est exposé.

4.1 Impression générale

L'impression générale ressentie par l'auteure au terme de cette première "session" peut être décrite grâce aux mots-clefs suivants:

- Enthousiasme
- Engagement
- Diversité et quantité
- Rythme/cadence
- Qualité
- Idéalisme
- Pragmatisme

Il est impressionnant de voir avec quel enthousiasme et engagement les acteurs, sur le plan national et cantonal, ont mis au point une quantité quasi incroyable d'activités, et ce sur la courte période écoulée depuis l'arrêté fédéral et/ou l'adoption des directives.

Dans tous les entretiens - aussi bien auprès de l'OFFPT que des cantons, des conférences et des trois projets individuels examinés - on a ressenti le grand enthousiasme avec lequel toutes/tous les participant-e-s ont abordé ces nouvelles tâches et opportunités. La disponibilité perceptible de tous côtés, quant au fait de s'engager aussi au-delà du "nécessaire", nous a impressionnés.

Au cours des 7 derniers mois, les partenaires appliquant l'APA dans la Confédération et les cantons ont spécifié à grande vitesse les domaines de l'APA où ils souhaitent s'engager; ils ont travaillé par ailleurs sur environ 150 petits et grands projets, les ont rassemblés en conceptions globales et les ont déjà menés en partie à maturité, en vue de leur réalisation. Ces projets sont établis dans des domaines variés, ciblent différents objectifs et font usage de divers modes opérationnels et stratégies pour atteindre ces objectifs. Les responsables des projets ont dû par ailleurs toujours veiller aussi à ce que les projets soient orientés spécialement sur les divers besoins et situations initiales au niveau local: la "reproduction" de projets standard était donc peu rationnelle, la genèse de cette multitude de projets individuels et conceptions globales supposant un nombre beaucoup plus grand de planifications et de discussions.

Malgré le rythme imposé et la multitude de projets, ceux-ci n'ont pas donné l'impression d'être "esquissés" mais d'être plutôt de bonne qualité. Nombre de ces projets

n'en sont encore qu'au stade de la planification et/ou spécifient principalement le domaine où des mesures sont prévues. La plupart des documents du programme que nous avons vus font toutefois l'objet d'une élaboration attentive et atteignent un niveau de détails qui surprend en partie, et ce toujours au vu du peu de temps disponible.

Les objectifs poursuivis par l'APA se situent à un niveau élevé. Il ne s'agit pas seulement du fait que tous veulent générer une offre plus forte de places d'apprentissage, mais aussi qu'ils sont persuadés de pouvoir atteindre cet objectif. Pour les trois années de l'APA, la majorité des acteurs se fixent également comme objectif d'influencer positivement les structures et les conditions de base de la formation professionnelle et enfin, de contribuer à accroître sa qualité, son attrait et son efficacité.

Malgré tout cela, l'enthousiasme et l'idéalisme de tous les acteurs demeurent totalement pragmatiques. Tous sont conscients que l'APA ne peut pas générer de "système de formation professionnelle parfait" de même que le marché des places d'apprentissage, qui est organisé finalement suivant une économie privée et dépend de multiples conditions structurelles et conjoncturelles, ne peut pas être équilibré et garanti durablement. Au lieu de regretter ce fait, ils saluent beaucoup plus la possibilité qui leur est donnée de réaliser des efforts mesurables sur un temps très court, et ceci avec des moyens financiers limités dont l'utilisation est relativement flexible.

Résumé

Notre impression générale est extrêmement positive. Le processus d'application de l'APA a bien démarré et rapidement. L'OFFPT a apparemment réussi à créer en très peu de temps des conditions claires de départ et d'exécution susceptibles d'aider les partenaires de l'application, ainsi que d'organiser de manière transparente et efficace le traitement et le règlement des propositions de projets. Il est tout autant manifeste que l'APA a surgi sur un terrain fertile, auprès des offices de la formation professionnelle, des conférences DBK et CRFP ainsi qu'auprès des différentes écoles et associations professionnelles.

4.2 Difficultés et points critiques

En ce qui concerne les difficultés directes relatives à l'application de l'APA: nous n'en connaissons aucune. Toutefois, deux points peuvent être cités en tant que conditions initiales aggravantes:

- Le fait que les contributions provenant de l'APA sont allouées seulement sous forme de subventions, conduisant ainsi à une intégration plus forte de toutes/tous les participant-e-s, constitue pourtant en même temps une condition aggravante. En considération de la situation financière tendue de nombreux détenteurs de projets (si ce n'est de tous), l'apport de fonds propres suffisants n'est pas une évidence.
- La durée de trois ans ou maintenant d'à peu près deux années et demie, paraît quelque peu trop courte. Un grand nombre de personnes interrogées regrettent que l'APA soit limité à trois ans. Bien des mesures agissant principalement lentement ne seront ainsi pas consolidées, et ne pourront éventuellement pas déployer toute leur efficacité.

Jusqu'à présent, il semble sinon qu'aucune difficulté notable ne soit apparue dans l'application de l'APA. Il existe cependant selon nous une série de points critiques qui doivent être manipulés avec soin dans le déroulement ultérieur.

- *Portée et orientations générales de l'APA*

Toutes/tous les participant-e-s ont conscience que l'APA a surtout des objectifs quantitatifs, mais que des problèmes qualitatifs et structurels sont toutefois liés aussi à cette mesure particulière. Dans la suite du déroulement, il conviendra de veiller à ne pas "surcharger" l'APA de trop nombreux objectifs disparates. En présence d'un trop grand nombre d'objectifs divers et variés et de trop grandes attentes quant à sa portée, l'APA court le risque d'être évalué suivant des critères de réussite trop élevés et/ou erronés. C'est ainsi que les succès obtenus par l'APA pourraient être dévalorisés.

- *Evaluation*

En rapport avec la diversité des orientations générales de l'APA exprimée ci-dessus, se posera toujours la question de savoir - et ce aussi bien pour les différent-e-s détenteurs/teurs de projets que pour nous-mêmes, dans le cadre de l'évaluation globale - quels critères de réussite doivent être fixés à l'APA et ce qui doit être en conséquence "mesuré" pour justifier son succès ou son échec.

- *Contrôle*

L'idée fondamentale de l'accord de prestation vise à faire en sorte que les acteurs appliquent localement l'APA, dans le cadre prescrit, sous leur propre responsabilité et par rapport à leurs besoins spécifiques. A l'inverse, l'OFFPT formule des recommandations très détaillées sur la conception des projets et l'application de l'APA sur place. A ce niveau-là, il convient de trouver et de maintenir un équilibre entre le droit légitime au contrôle de l'OFFPT et la revendication, tout aussi légitime, des cantons en matière d'autonomie.

- *Rythme*

La perspective temporelle restreinte de l'APA contraint à un rythme élevé en matière de développement et d'exécution. Cela complique le déroulement synergique et coordonné applicable à la conception et à l'application dans le cadre des différents projets ainsi qu'à la mise en réseau des projets individuels et des acteurs. Si possible, des "pauses de réflexion" devraient toutefois pouvoir être encore mises en place.

- *"Doubles pistes"*

Ce point est lié à la forte cadence d'application susmentionnée mais aussi à l'application du processus de mise en œuvre en général. Est-il raisonnable que des campagnes médiatiques sur la formation professionnelle soient réalisées aussi bien à l'échelle des différents cantons, par la DBK ou la CRFP, que par la Confédération? La tendance à "ce que tout le monde fasse tout" sévit actuellement - ce qui est assurément rationnel pour un type de projet tel que celui du marketing des places d'apprentissage au niveau local. Pour des mesures mises en place autrement, comme par exemple des campagnes ou des projets spécifiques d'information sur les possibilités d'apprentissage, il conviendrait plutôt d'éviter les doubles pistes et de rechercher beaucoup plus des effets de synergie. Il convient de toute façon d'éviter que des mesures appliquées plusieurs fois et en double mettent en concurrence différents acteurs.

- *Information et coordination*

En considération du volume net d'activités rentrant dans le cadre de l'APA, il est d'ores et déjà difficile de garder une vue générale sur les différents projets, de garantir les informations réciproques et d'assurer la coordination rationnelle des mesures. Ce problème se renforcera dans le déroulement ultérieur si, dès à présent, des efforts en faveur d'une structure d'information performante ne sont pas entrepris.

4.3 Zones de tension

Nous clôturons ce quatrième chapitre sur l'interprétation par la description de quelques questions fondamentales qu'un grand nombre d'acteurs se posent en rapport avec l'application de l'APA. Ces questions concernent les principales zones de tension auxquels l'APA est soumis:

- **Quantité - Qualité:**

Envers quel point les acteurs se sentent-ils plus fortement engagés dans l'application de l'APA? Au profit de la création de nouvelles places d'apprentissage, accepteraient-ils que leur qualité soit indubitablement traitée par le mépris? Dans quelle mesure la création de nouvelles places d'apprentissage dans des domaines spécifiques doit-elle ou peut-elle être "favorisée", et dans d'autres plutôt "freinée", et ce au profit de réflexions sur la qualité qui ne sont en outre pas nécessairement partagées par toutes les personnes qui y participent? A quoi la qualité des formations se mesure-t-elle? Prenons-nous comme critère plutôt la qualité immédiate des résultats (output) ou l'efficacité de plus longue durée (outcome)? Quels sont par exemple ce qu'on appelle les métiers "aboutissant plutôt à un cul-de-sac", et ceux qui sont "porteurs d'avenir"?

- **Politique du marché de l'emploi - Politique de formation**

La formation professionnelle en système binaire (triangulaire) se fait directement sur la portion séparant les exigences du marché de l'emploi de celles de la politique de formation. Le marché de l'emploi exige, selon toute vraisemblance, la "production" la plus efficace possible de jeunes correspondant aux conditions du marché et est en contradiction latente avec les objectifs à moyen et long termes de la politique de formation. Peut-on dessiner un "chemin royal" de politique de formation qui assure des qualifications à long terme et par conséquent durables aussi bien que la faculté et la disposition de réagir de manière compétente à des exigences du travail de brève durée? Que serait la qualité concrète du contenu d'un tel "chemin royal"?

- **Métier - Fonction**

Il semble que dans de nombreux domaines de l'économie et/ou du marché de l'emploi, la structure du travail et avec elle le profil exigé des personnes actives se sont modifiés: on s'éloigne du métier en tant qu'ensemble de compétences complexe et réglementé pour en venir à des capacités adaptées à certaines fonctions dans une entreprise. Ce phénomène concerne largement la formation professionnelle et a été abordé dans de nombreux entretiens en rapport avec le débat sur "les nouveaux métiers" et les nouveaux modèles de formation. En essence, il s'agit de savoir si dans la formation professionnelle se montrent de

nouvelles segmentations: dans ce contexte nous pensons tout d'abord au segment de la formation professionnelle dans le domaine des métiers et/ou artisanal et en deuxième lieu à celui du domaine industriel ou de la grande entreprise. Dans le premier segment domine probablement la perspective professionnelle, dans le deuxième plutôt la perspective fonctionnelle.

- **Normalisation - Assouplissement**

Cette opposition potentielle va dans la même direction que les précédentes: dans quelle mesure peut-on assouplir la formation professionnelle sans qu'elle se dissolve comme telle? Quelles sont les normalisations indispensables? Cette zone de tension a souvent été abordée au cours des entretiens, en relation avec la révision imminente de la loi fédérale sur la formation professionnelle et le débat sur les "nouveaux métiers".

- **Politique de formation - Politique sociale**

En relation avec les revendications croissantes selon lesquelles la formation professionnelle doit mettre à disposition de tous les jeunes une place de formation - sans examen de leurs conditions sociales, des conditions spécifiques de leur formation et de leurs facultés culturelles, des conditions de leurs capacités et de leurs habilités - se pose la question suivante: où s'arrête la politique de formation et où commence la politique sociale? En quel point du processus la formation professionnelle doit-elle fixer ses limites, pour être digne de foi en tant que politique de formation? Quels sont les indicateurs définissant somme toute une mesure de formation?

- **Relèvement du niveau de la formation professionnelle - Réduction des seuils d'admission**

Cette contradiction est en relation étroite avec plusieurs des points susmentionnés. On a beaucoup fait ces dernières années pour accroître l'attrait de la formation professionnelle (mots-clefs: maturité professionnelle, haute école spécialisée). En même temps, la formation professionnelle doit mettre à disposition des solutions groupées "pour tous": comment éviter que ces efforts contraires se bloquent les uns par rapport aux autres? Comment éviter que la formation professionnelle se désintègre en deux parties - l'une attractive et l'autre non-attractive? Que signifie pour la loi fédérale sur la formation professionnelle cette tendance à la scission?

Cette liste n'est pas conclusive et ne représente pas "ce qu'il y a seulement de bon". Elle doit montrer beaucoup plus les thèmes sur lesquels débattent les différents acteurs de la formation professionnelle, en relation également avec l'application de l'arrêté sur les places d'apprentissage. Un grand nombre de personnes interrogées considèrent l'APA comme l'opportunité d'aborder de tels problèmes. En outre, cette énumération des zones de tension et/ou de questions en suspens montrent une fois de plus que la formation professionnelle ne dépend pas seulement des conditions conjoncturelles mais des multiples conditions structurelles du monde de l'économie, du travail et des métiers ainsi que de leur mutation.

5. Dédutions et recommandations

Les conclusions sur le processus d'application de l'arrêté sur les places d'apprentissage, que nous tirons au terme des trois premiers mois de l'évaluation, sont tout à fait positives.

- Le processus de mise en œuvre de l'APA débute très rapidement et par une multitude d'activités concrètes.
- Toutes les personnes interrogées par nos soins s'occupent de cette affaire avec beaucoup d'implication et d'enthousiasme.
- La collaboration entre les différents acteurs, aux plans national et cantonal, semble fonctionner à ce jour pratiquement sans heurts.
- L'OFFPT est parvenu à organiser en très peu de temps des conditions de départ et de réalisation de même qu'une structure de travail, qui sont apparemment utiles au processus d'application de l'APA.
- A une exception près, tous les cantons participant à cette application utilisent l'opportunité de l'accord de prestation: l'objectif d'engager les cantons qui déterminent la mise en forme de l'APA sur place, comme acteurs co-responsables dans l'application, a été clairement atteint. De nombreux cantons s'engagent beaucoup plus que ne l'exige d'eux l'APA.
- Aucune opposition de principe à l'égard de l'APA et de ses recommandations d'application ne nous a été décrite, si l'on fait abstraction de la discussion relative au sens ou au non-sens de la réduction du prix des cours d'introduction.
- Selon de nombreux interlocuteurs, l'APA a déjà produit des effets positifs. Dans quelques cantons, on doit en effet noter un "plus" en matière de nouvelles places d'apprentissage - la sensibilisation du public et notamment du monde économique au sujet des problèmes de la formation professionnelle se serait accrue et, généralement parlant, le "paysage de la formation professionnelle" aurait évolué. Les interlocutrices/teurs des cantons saluent surtout le fait que l'OFFPT travaille plus activement et de façon plus créative que ce ne fut le cas jusqu'ici.

Il est aujourd'hui encore trop tôt pour faire d'autres déclarations sur les effets, à plus forte raison donc sur les succès concrets, de l'APA. Par contre, nous faisons les recommandations suivantes pour la phase successive du processus d'application de l'APA:

- Suite à la phase de démarrage dynamique, on annonce à présent une première phase de consolidation. Les 100 différents projets et plus ont maintenant besoin de temps pour se mettre en marche, s'établir et faire leurs preuves dans la réalité. La grande cadence de la phase de démarrage peut, dans cette phase, revenir à un rythme tranquille.
- A notre avis, la priorité réside à présent dans la mise en place d'une plate-forme d'information accessible à tou-te-s les participant-e-s. Aux différents niveaux concernés, les personnes engagées doivent pouvoir accéder plus directement aux projets et expériences des autres acteurs. De même, l'évaluation est axée sur la facilité de l'accès à de telles informations. Nous recommandons à l'OFFPT d'activer maintenant en premier lieu l'organisation de ce site de données informatisé, en commun avec la DBK. Il sera particulièrement important à cet égard de promulguer des règles efficaces et claires sur les personnes apportant

leur contribution, avec quelle fréquence, pour quelles informations, sous quelle forme, sur les personnes compétentes pour la mise à jour régulière et de même sur celles qui seront responsables de la fourniture des informations. Il faut réfléchir en outre si cette plate-forme d'informations est à compléter par des manifestations régulières, disons semestrielles. Dans ce cas, nous pensons à un type de groupe d'expérience.

- Le contrôle des doubles pistes, notamment entre la Confédération et les DBK/CRFP, mais aussi entre les cantons et les deux conférences, s'impose. En ce qui concerne notamment les campagnes prévues à différents niveaux, l'installation de sites d'information sur Internet et l'informatisation de l'offre de places d'apprentissage, les doubles pistes sont peu rationnelles et les synergies sont facilement réalisables.
- Au niveau quantitatif et qualitatif, la fixation des buts de l'APA sont données. A quoi peut être mesurée concrètement l'atteinte de ces buts, devra être défini au cours de la prochaine phase de travail. Quelques points semblent indiquer qu'il faut interpréter l'APA et ses effets également dans le contexte du changement de structure tellement mentionné. A cet effet nous pensons notamment aux tendances de segmentation qui prennent figure dans la formation professionnelle, à la fonctionnarisation de la formation dans le contexte d'entreprise et aussi aux données économiques qui sont tous différents au niveau cantonal et/ou régional. Ces dimensions sont touchées au moins implicitement dans les divers projets dans le cadre de l'APA. Nous conseillons à l'OFFPT de faire traiter explicitement ces variables contextuelles de l'APA.
- Selon la décision de l'OFFPT dans cette matière, nous examinerons les critères d'évaluation. Mais on devra surtout entreprendre dans la prochaine phase la conception, la négociation et la passation de mandat d'études de cas.
- Il convient de vérifier l'instauration d'une structure d'observation systématique de la mutation structurelle du monde professionnel et du travail. On peut imaginer à cet égard différentes formes et/ou forums. Les DBK et CRFP pourraient s'en occuper. L'APA, la révision imminente de la LFPr, le débat sur les "nouveaux métiers" et "la formation adaptée au marché" - tous ces projets et thèmes dépendent de connaissances meilleures et plus actuelles sur les structures du marché de l'emploi, sur les milieux professionnels et leur mutation. Il est aussi concevable de traiter de tels sujets ciblés dans des séminaires.
- Jusqu'ici, les associations professionnelles et économiques semblent participer relativement peu à l'application de l'APA. Il convient d'expliquer pourquoi il en est ainsi et, si besoin est, quelles mesures devraient être prises pour que ces partenaires importants pour la formation professionnelle soient mieux impliqués.
- Notre dernière recommandation exprime en même temps un souhait de l'équipe d'évaluation: les membres de l'équipe doivent être bien informés sur la mise en marche de l'APA au niveau national afin de pouvoir remplir leur tâche de manière professionnelle. Peut-être est-il rationnel et possible d'inviter systématiquement l'équipe d'évaluation à des séances et d'autres événements qui servent au pilotage de l'APA en tant que projet global. Un tel engagement plus fort serait un complément significatif aux contacts réguliers que l'équipe d'évaluation soigne et soignera avec les personnes responsables de l'OFFPT et avec des experts et expertes reconnues du domaine.

ANNEXE

Récapitulatif des projets à charge de la "tranche" fédérale	2
Récapitulatif des projets de la CRFP et de la DBK	3
Récapitulatif des projets des cantons	4
Guide des entretiens auprès de l'OFFPT	10
Guide des entretiens auprès des cantons, des conférences DBK et CRFP et des trois projets individuels	12
Liste des interlocutrices/teurs, des lieux et dates des entretiens	14

1. Projets financés par la "tranche" fédérale fin décembre 1997

Titre du projet	Requérant et/ou responsable du projet	Subvention fédérale en Fr. (max. 80 %)	Accepté le:
Die Milchverarbeitungsberufe 'Käser und Molkerist' im Internet	Schweiz. Milchwirtschaftl. Verein SMV	8'000	20.08.97
Festival des Métiers de Montagne	Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais, Sion	70'000	20.08.97
Berufsbild: Damenschneiderin	Amt für Berufsbildung Kanton Bern	19'000	20.08.97
Lehrstellenmarketing des interkant. Verbundes der Berufsbildungsinformatik KOMPASS	Amt für Berufsbildung Kanton St. Gallen	400'000	20.08.97
Einführung der neuen Berufe der Maschinenindustrie	Amt für Berufsbildung Kanton Schaffhausen	90'000	20.08.97
Ausbildungsverbünde im Beruf Metzger/Metzgerin in Westschweiz und Tessin	Verband Schweizer Metzgermeister	42'000	22.08.97
Projekt zur Verbesserung der Lehrstellensituation (8 projets partiels) pour détails voir tab. 2	Deutschschweizerische Berufsbildungsämter - Konferenz DBK, Luzern	1'900'000	16.09.97
Neue Lehrstellen im Biolandbau	Forschungsinstitut für biologischen Landbau, Frick (Aargau)	500'000	17.09.97
Werbekampagne Gebäudereinigungslehre	Verband Schweiz. Gebäudereinigungsunternehmer, Bern	25'000	06.10.97
Neustrukturierung von 4 Einführungskursen	Schweizerischer Modegewerbeverband, Toffen (Bern)	50'000	21.10.97
Anwenderkurse, Ausbildungsverbünde	Maurerlehrhallen Sursee (Luzern)	45'000	21.10.97
Nachwuchswerbeaktion: Infomobil	Maurerlehrhallen Sursee (Luzern)	50'000	21.10.97
Projet pilote pour la réforme des formations commerciales	Service de la formation professionnelle du canton de Genève	235'000	04.11.97

Kampagne 'Jetzt Ausbilden!' im Bauhauptgewerbe	Schweizerischer Baumeisterverband Zürich	40'000	28.11.97
Neuer Beruf 'Photofinisher'	Schweiz. Verband für Photohandel und -Gewerbe Riedmoos	45'000	19.12.97
Campagnes de promotion de l'apprentissage (3 projets) pour détails voir tab. 2	Conférence des offices cantonaux de la formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin, CRFP	1'850'000	décision en suspens
Total des projets acceptés: 15 somme: 3'519'000 22.12.97 projets en suspens: 1 projets reportés: 1 projets refusés: 1			

2. Les projets de la CRFP et de la DBK:

DBK	1. Ausbildungsverbünde: Entwicklung von Referenzmodellen 2. Rahmenbedingungen für Lehrbetriebe verbessern 3. „Fokus praktisch“: niederschwellige Ausbildungsangebote 4. Angebote für Leistungsstarke 5. Neue Berufsfelder 6. Alternative Ausbildungsmodelle 7. Information Berufsbildung 8. Koordination und Erfahrungsaustausch	Subvention fédérale: 1'900'000.- (80 %) à la charge de la DBK: 475'000.- (20 %)
CRFP	1. Campagne médias 2. Campagne auprès des entreprises de Suisse romande 3. Campagne de promotion de l'apprentissage à l'intention des femmes	Coûts prévus: 2'050'000.- décision de l'OFFPT en suspens

3. Projets cantonaux fin décembre 1997

3.1 Accords de prestations signés

Canton	Domaine d'activité / projets	Subvention fédérale en Fr.	Part cantonale en Fr.
Basel-Land	1. Image-Kampagne Berufsbildung 2. Lehrstellenakquisition 3. Schaffung niederschwelliger Einstiegsangebote für schulisch Schwächere 4. Auffangmassnahmen für stellenlose Jugendliche und Lehrabbrecher 5. Verbesserung der Berufsinformation 6. Studien zum Berufswahlverhalten Jugendlicher und zur Ausbildungsbereitschaft der Betriebe	986'000	1'200'000
Basel-Stadt	1. Lehrstellenmarketing 2. Vorkurs 'Ernährung' 3. Integrationskurs 'Lotse' 4. probablement: 'Lehrstellenbörse auf Internet'	936'000	information manque
Bern	1. Lehrstellenmarketing 2. Verbesserung Berufsinformation 3. Schaffung neuer Lehrstellen / neuer Ausbildungsangebote 4. Sofortmassnahmen gegen die Jugendarbeitslosigkeit 5. Schaffung neuer / Ueberarbeitung bestehender Einführungskurse 6. In Ausnahmefällen: Verbilligung bestehender Einführungskurse	6'260'000	6'260'000
Fribourg	1. Cours d'introduction obligatoires 2. Organisation de nouveaux cours d'introduction 3. Promotion préapprentissage 4. Amélioration de l'information 5. Mesures en vue de maintenir les places d'apprentissage existantes ou de créer de nouvelles places 6. Structures de formation communes	1'423'000	information manque

Genève	1. Création d'un guide de l'apprentissage 2. Modules FOI ('formation - orientation - insertion') 3. Préapprentissage CIPA (classes d'insertion professionnelle ,atelier') 4. Création d'INTERFACE, base de données informatique et cellule de prospection d'entreprises 5. Placement en préapprentissage CEF (classes d'encouragement à la formation professionnelle) Recherche de place et placement	1'715'000	750'000
Jura	1. Création d'un poste ,démarcheur de places d'apprentissage' 2. Création d'un atelier d'orientation 3. Frais de matériel d'examens 4. Création d'un poste ,conseiller en orientation professionnelle' 5. Encouragement des femmes dans les professions techniques 6. Création de structures de formation communes dans le domaine de la mécanique 7. Mise en place d'une bourse des places d'apprentissage 8. Sensibilisation de la population face à l'apprentissage	549'000	281'000
Schaffhausen	1. Lehrstellenmarketing 2. Schaffung von Ausbildungsverbünden 3. Verbesserung der Berufsinformation	518'000	191'055
Solothurn	1. Verbesserung der Berufsinformation 2. Lehrstellenmarketing und Erschliessen neuer Berufsfelder 3. Pilotprojekt „Ausbildungs AG“ 4. Pilotprojekt Ausbildungsverbünde 5. Einführung der Vorlehre 6. Praxisorientierter Intensivsprachkurs 7. Nutzung freier Plätze in Einführungskursen und Lehrwerkstätten	1'508'000	924'260
Valais	1. Participation aux frais des cours d'introduction 2. Matériel d'examen 3. Création de classes de préapprentissage 4. Nouvelle formation d'assistant(e) à l'accueil HGA 5. Classe CASPO (classe d'accueil pour la scolarité postobligatoire) 6. Amélioration de l'information sur les possibilités de l'apprentissage 7. Création de structures de formation communes 8. Gestion active des places d'apprentissage	1'969'000	1'500'000

Zug	1. Lehrstellenmarketing 2. (Ausbildungs)Verbundkonzepte 3. Neue Modelle der Arbeitsteilung Lehrbetrieb - Berufsschule 4. Verbesserung der Berufsinformation 5. Berufsvorbereitungslehrjahr 6. Fördern von Lehrmeistervereinigungen 7. Einführungskursmarkt 8. Anpassung von Einführungskursen an veränderte Bedürfnisse und Situationen 9. Reserve für weitere Projekte	397'000	638'300
Zürich	1. Unterstützung von Einführungskursen 2. Lehrstellenmarketing und Informationskampagnen 3. Schaffung neuer Ausbildungsgänge (speziell niederschwellige und speziell anforderungsreiche) 4. Schaffung geeigneter Ausbildungsgänge für Frauen; Unterstützung der Berufswahlvorbereitung von Frauen 5. Verbesserung des Auffangnetzes: Integrationskurse und Vorlehren 6. Schaffung von Ausbildungsverbünden	5'342'000	1'933'000

3.2 Accords de prestations en suspens

Canton	Domaine d'activité / projets	Subvention fédérale en Fr.	Part cantonale en Fr.
Luzern	1. Lehrstellenmarketing 2. Verbesserung der Berufs- und Lehrstelleninformation 3. Unterstützung von neuen und erweiterten Einführungskursen 4. Förderung der Frauen in der Berufswelt 5. Verbesserung des Auffangnetzes: Integrationskurse u.ä. 6. Ausbildungsverbünde	2'170'000	information manque
Nidwalden	1. Lehrstellenmarketing 2. Ausbildungsverbünde 3. Vorlehre und Berufspraktikum 4. Berufsinformation 5. Reserve für weitere Projekte	166'000	119'200

Obwalden	1. Lehrstellenmarketing 2. Verbesserung der Berufsinformation 3. Branchenübergreifende Ausbildnervereinigung 4. Reserve für weitere Projekte	166'000	342'900
Thurgau	1. Verbesserung der Situation der Lehrmeister: Verbilligung der Einführungskurse 2. Förderung von Ausbildungsverbünden 3. Angebote für schulschwache Jugendliche 4. Lehrstellenmarketing / Aktualisierung Lehrstellennachweis auf Internet 5. Reserve für neue Projekte	1'175'000	à déterminer

3.3 Cantons ayant soumis des projets, sans accord de prestation

Canton / Responsable	Projets soumis à l'OFFPT	Coûts en Fr.	Subvention fédérale en Fr.
Neuchâtel:	Pas d'accord de prestations envisagé		
Centre prof. du Littoral Neuchâtelais CPLN	1. Classes JET (Jeunes En Transition) Accepté, en cours d'exécution 2. Classes PEX (Préapprentissage Express) Accepté, en cours d'exécution	810'000 (3 ans) 450'000 (3 ans)	1'178'000
Convention patronale de l'industrie horlogère	3. Création d'une Brochure 'Renseignements pratiques' pour entreprises Accepté, en cours d'exécution	4'620	
Office de l'orientation scolaire et professionnelle	4. Bourse des places d'apprentissage sur Internet Accepté	18'000	
Service de la formation professionnelle	5. Campagne médiatique 'FormaPro' Accepté 6. Coordinateur de formation Décision en suspens.	60'000 420'000 (2,5 ans)	
Vaud:	But: contrat de prestations dès 1998/99		
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle	1. Bourse vaudoise des places d'apprentissage Accepté, en cours d'exécution	278'000	3'783'000
Ecole Prof. Commerciale, EPC, Nyon	2. Classes TEMO (Transition Ecole - Métier) Accepté, en cours d'exécution	320'000 (2 ans)	
Fédération vaudoise des entrepreneurs	3. Création de structures communes de formation Accepté	information manque	
Soc. vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers	4. Gestion active et promotion des places d'apprentissage Accepté	information manque	

Centre vaudois d'aide à la jeunesse	5. Classe(s) ,Transition Ecole - Métier' Projet à revoir	information manque	
Service de la formation professionnelle	6. Création/production de stands pour expositions Projet prêt à soumission D'autres projets sont en préparation, p.ex. réalisation de nouveaux cours d'introduction, suppression des frais etc.	env. 600'000	

3.4 Cantons n'ayant pas encore soumis leurs projets au 22 décembre 1997

Canton	Domaine d'activité / projets envisagés	Subvention fédérale en Fr.	Part cantonale en Fr.
Aargau But: accord de prestations	1. Schaffung zusätzlicher Vorlehren und Integrationskurse 2. Lehrstellenmarketing / Motivationskampagnen 3. Schaffung von Praktikumsplätzen für ,schulmüde' Jugendliche 4. Verbesserung der Berufsinformation 5. Ausbildungsverbünde 6. Beratung/Hilfestellung für Betriebe mit Anlehen und/oder Vorlehren 7. Eventuell: Beiträge an neue Einführungskurse im 1. Lehrjahr	2'877'000	à déterminer
Appenzell - IR	Pas de projets envisagés: Appenzell-I.R. renonce à demander des subventions fédérales	75'000	--
Appenzell - AR	Actuellement pas de projets envisagés: Appenzell-A.R. renoncera probablement à demander des subventions fédérales.	257'000	--
Glarus	A voir: le conseil d'état décidera, sur préavis du service de la formation professionnelle, si Glaris va demander des subventions. Des projets éventuels sont: 1. Lehrstellenmarketing 2. Vorlehrklassen für Fremdsprachige 3. Verbilligung der Einführungskurse 4. Internetlösung für die Berufsbildungsinformation	237'000	à décider
Graubünden But: Accord de prestations	1. Verbesserung der Rahmenbedingungen für Betriebe (Bedarfserhebung) 2. Verbesserung der Berufsinformation 3. Schaffung von Ausbildungsverbünden 4. Chancenjahr / Vorlehren (Orientierungsjahr, speziell für junge Frauen)	1'014'000	information manque

St. Gallen But: Accord de prestations	1. Verbilligung der obligatorischen Einführungskurse 2. Erhöhung der Beiträge an Vorlehren/ Berufseinstiegsjahre 3. Lehrstellenmarketing / Motivationskampagnen 4. Eventuell: Ausbildungsverbünde 5. Reserve für weitere Projekte	2'589'000	décision du Grand Conseil en suspens
Schwyz But: Accord de prestations	1. Berufsbildungsinformation stärken 2. Lehrstellenmarketing 3. Lehrstellenbörse auf Internet 4. Alternative Ausbildungsformen (Integrationskurse, Vorlehren, Berufseinstiegsjahr) 5. Verbilligung der obligatorischen Einführungskurse	609'000	à déterminer
Tessin But: Accord de prestations	1. Lehrstellenmarketing 2. Lehrstellennachweis: Adaptation 3. Unterstützung der Ausstellung „EspoProfession!“ 4. Verbilligung der Einführungskurse 5. Fördern des neuen Berufes „Mediamatiker“ 6. Ausbildungszentren und -Verbünde 7. Berufsvorbereitend. „Kompetenzjahr“ 8. Prognostische Untersuchung zur Ausbildungsbereitschaft der Betriebe 9. CD-Rom: Frauen in der Berufswelt 10. Neue Einführungskurse 11. Vorlehren und Integrationskurse	1'963'000	à déterminer
Uri But: Accord de prestations	1. Lehrstellenmarketing 2. Ausbildungsverbünde 3. Verbesserung der Berufsinformation 4. Vorlehren / Integrationskurse 5. Aufbau eines Einführungskurszentrums (speziell für KMU) 6. Projekt zur Förderung von Frauen 7. Reserve für weitere Projekte	227'000	123'000

4. Guide des entretiens auprès de l'OFFPT

1. Historique et point de départ de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage

La question est de savoir ici comment et pourquoi l'APA a vu le jour sous cette forme. Quel(s) point(s) de départ y a/ont conduit? Quels ont été les facteurs de déclenchement déterminants?

2. Participants

Cette question vise à savoir quels représentants se sont engagés en faveur de l'APA et qui en a (co-)déterminé le contenu.

3. Accueil de l'APA par les différents lobbyistes

On s'intéresse ici à la façon dont l'arrêté a été accueilli par les parties concernées. Y a-t-il eu des réactions disparates et conflictuelles au sujet de l'APA? Si oui, de quelle nature? Motifs d'acceptation et de rejet? On vise aussi à savoir dans quelle mesure les différentes parties ont pu co-déterminer l'aménagement des directives d'application. Les directives ont-elles finalement été adoptées dans le cadre d'un consensus? Motifs d'acceptation et de rejet?

4. Principes et 'logique' de l'APA

On s'interroge ici sur les principes/les bases de données sur lesquels repose l'APA. Existe-t-il en Suisse des données fiables sur la situation des places d'apprentissage? Ces données soutiennent-elles l'affirmation suivant laquelle l'offre des places d'apprentissage est quantitativement insuffisante? La nécessité d'une mesure telle que l'APA est-elle assurée? L'APA constitue-t-il la mesure adaptée, permettant de réagir par rapport aux besoins existants?

5. Orientations générales de l'APA et directives d'application

Quels sont les objectifs explicites, les objectifs implicites poursuivis par l'APA? L'APA fixe-t-il des objectifs qui vont au-delà d'une garantie purement quantitative, respectivement la hausse de l'offre des places d'apprentissage? Si oui: lesquels? L'APA doit-il agir également sur la structure et la qualité de la formation professionnelle en Suisse? Les objectifs implicites poursuivis par la Confédération via l'APA ont-ils été communiqués à tous les participants? Si oui: comment? De quelle manière les différents objectifs ont-ils un caractère obligatoire? L'APA est-il adapté à la concrétisation de tous ces objectifs? Enfin, il est ici intéressant de connaître l'objectif principal, du point de vue de l'OFIAMT, que doit pouvoir atteindre l'APA. A cet égard, quelle devrait être la mesure la plus prometteuse?

6. Exécution

Comment et suivant quelles règles l'APA est-il appliqué? Comment les moyens sont-ils répartis? Qui est autorisé à soumettre des projets? Quelle est la marge de liberté des détenteurs potentiels de projets, dans l'interprétation des directives? Quelles sont les possibilités de passation d'accords entre l'OFIAMT et les détenteurs de projets? Quelles prestations propres doivent apporter les détenteurs de projets? Dans quelle mesure l'OFIAMT contrôle-t-il l'exécution des projets, par exemple au sein des cantons? Quels moyens peut utiliser l'OFIAMT pour appliquer l'APA?

7. Contexte

Nous nous intéressons ici à ce qui se passe globalement à l'heure actuelle dans le domaine de la formation professionnelle en Suisse: prévision de révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, interventions au Parlement, débat sur le système binaire, etc. Dans quelle mesure ces autres débats et mesures sont-ils significatifs pour l'APA? Un rapport a-t-il été établi entre l'APA et la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle?

8. Durabilité

Il nous intéresse de savoir si la Confédération croit à la durabilité de l'APA. Est-il vraisemblable que l'APA aura des effets durables sur la situation des places d'apprentissage? Au terme des 3 années, que restera-t-il probablement du programme d'impulsion? La Confédération prévoit-elle des mesures concrètes pour garantir à l'APA un effet/des effets durable(s)? La Confédération prendra-t-elle en compte les résultats de l'APA lors de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle?

9. Evaluation / mesures d'accompagnement scientifiques

Outre l'évaluation globale, quelles autres mesures d'évaluation a-t-on prévues? Comment les différents projets doivent-ils documenter leurs effets? D'autres mesures d'accompagnement scientifiques de l'APA sont-elles en cours ou de telles mesures sont-elles prévues? Quelles autres mesures d'accompagnement et de recherche sont pertinentes pour nous ('baromètre des places d'apprentissage', PNR 33, etc.)?

10. Collaboration et information réciproque

Il convient de débattre sous ce point les questions concernant la collaboration entre l'équipe d'évaluation et l'OFIAMT, les problèmes et règles de compétence et questions similaires.

5. Guide des entretiens: cantons, DBK et CRFP, projets individuels

1. Description des projets

Les interlocutrices/teurs sont prié(e)s de décrire leurs projets: quelles mesures prévoient-elles/ils? Comment se présente l'ordre des priorités? Comment se présente la répartition des moyens, par rapport aux diverses mesures? A combien s'élève la contribution de la Confédération - à combien s'élève la contribution propre? Pour finir, il est intéressant pour nous de savoir quels critères de réussite sont définis par le détenteur du projet, et quel est l'échelonnement du projet dans le temps.

2. Point de départ / Situation initiale

Nous nous interrogeons ici sur la situation au sein du canton / de l'organisation au moment de l'adoption de l'APA: quelle était la situation initiale lorsque l'APA est apparu? Des mesures en faveur d'une action sur la situation d'apprentissage étaient-elles en cours et/ou le détenteur du projet aurait-il pris ces mesures si l'APA n'était pas intervenu? L'APA est-il arrivé à point nommé? Permet-il d'appliquer des mesures urgentes? Celles-ci auraient-elles pu être réalisées sans l'APA?

3. Acceptation

Nous voulons savoir sur ce point si les interlocutrices/teurs considèrent l'APA comme la bonne mesure adaptée à la situation: y a-t-il eu ou y a-t-il des oppositions sur la manière dont le contenu de l'APA /des directives est aménagé? Quels sont les points forts faisant autorité, quels sont les points faibles de l'APA? L'APA permet-il aux détenteurs de projets d'entreprendre pour eux ce qu'il est juste de faire sur le plan local? En ce qui concerne notamment le contrôle et le degré de liberté, comment la collaboration avec la Confédération est-elle vécue?

4. Principes et 'logique' du projet

Sur quels principes les détenteurs de projets ont-ils basé leur projet lors de sa conception? Disposent-ils de données fiables sur la situation des apprentissages dans leur région? Quelles autres sources a-t-on utilisées pour concevoir le projet? L'APA et les directives constituent-ils des modèles adaptés pour le projet même? Dans quelle mesure ces projets ont-ils été entrepris, dans quelle mesure ont-ils été remaniés par rapport au besoin du canton? Les éventuels traitements propres de l'APA et des directives ont-ils fait l'objet d'une opposition de la part de l'OFIAMT?

5. Orientations générales du projet en particulier

Quels sont les objectifs explicites, les objectifs implicites poursuivis par le projet? Ces objectifs vont-ils au-delà de la garantie quantitative et/ou de l'augmentation de l'offre des places d'apprentissage? Ces mesures doivent-elles agir sur la qualité, la structure, les conditions de base de la formation professionnelle dans leur région? Une nouvelle offre doit-elle être générée? Le LSB est-il adapté pour permettre aux détenteurs de projets d'atteindre tous ces objectifs? A votre avis, quels sont les objectifs principaux? Et pour finir: quelle devrait être dans votre projet la mesure la plus adaptée à cet égard?

6. Exécution

Nous nous demandons ici qui assume la responsabilité du projet et comment ce projet doit être appliqué: qui a conçu le projet au regard du contenu, avec qui a-t-il été conçu? Avez-vous acquis des projets dans un objectif précis ou ceux-ci vous ont-ils été soumis? A qui le projet (avant l'OFIANT!) devrait-il être envoyé pour autorisation? Travaillez-vous dans le cadre d'un accord de prestation avec l'OFIANT et/ou un tel accord est-il prévu?

De quels moyens dispose-t-on pour cette application? Le projet implique-t-il la mise à disposition de moyens complémentaires indispensables? Quelles prestations propres apporte-t-on?

Le projet est-il soutenu par d'autres partenaires extérieurs et existe-t-il à cet égard une co-responsabilité? Différents projets sont-ils entièrement pris en charge par des partenaires extérieurs? Qui en est responsable et à qui rend-on des comptes? Qui assume la responsabilité globale vis-à-vis de la Confédération? Utilise-t-on une commission ou un groupe pilote? Si oui: comment est-elle/il composé(e) et quelles compétences a-t-elle/il?

7. Contexte

Nous nous demandons si, actuellement, d'autres activités significatives pour l'application de l'APA sont en cours ou prévues dans le domaine d'influence de l'interlocutrice/teur. En outre, nous nous posons des questions sur les opinions des personnes interrogées sur la révision de la loi fédérale concernant la formation professionnelle et sur la formation professionnelle en général. Que pensez-vous du système binaire? De quelles conditions de base la formation professionnelle a-t-elle besoin? Quelle direction devrait-on prendre? Utilisez-vous l'APA pour travailler dans cette direction?

8. Durabilité

Il nous intéresse ici de savoir si l'interlocutrice/teur croit à la durabilité de l'APA. Est-il vraisemblable que le LSB puisse influencer durablement sur la situation des apprentissages? Au terme des 3 ans, que restera-t-il probablement du programme d'impulsion? Est-il vraisemblable que les cantons reprennent l'engagement financier de la Confédération, au terme de l'APA? Que prévoyez-vous en termes de mesures concrètes pour garantir à votre projet un effet/des effets durable(s)?

9. Evaluation

Les personnes interrogées prévoient-elles de faire évaluer leur projet en externe? Quelles autres formes d'évaluation sont prévues? Comment et vis-à-vis de qui les différents projets doivent-ils documenter leurs effets? Les interlocutrices/teurs sont-elles/ils disposé(e)s à collaborer à l'évaluation globale et peuvent-elles/ils à l'inverse imaginer pouvoir tirer quelque profit de celle-ci?

10. Collaboration et information réciproque

Il s'agit de débattre sous ce point des questions relatives à la collaboration entre l'équipe d'évaluation, l'OFIANT et les projets, des problèmes et règles de compétence et des questions similaires.

6. Liste des interlocutrices/teurs, des lieux et dates des entretiens

OFFPT (anciennement OFIAMT), Berne	Monsieur Schmitter, Adjoint section formation professionnelle de l'an- cien OFIAMT, OFFPT (1er contact)	14.10.97 28.10.97 19.12.97
OFFPT (anciennement OFIAMT), Berne	Monsieur Natsch, Vice-directeur de l'ancien OFIAMT, OFFPT	16.10.97
Amt für Berufsbildung Zürich	Madame Kübler, Abteilungsleiterin Berufspädagogik Monsieur Anderhub, Projektleiter 'Lehrstellenbeschluss'	11.11.97
Amt für Berufsbildung Solothurn	Monsieur Lüdi, Vorsteher Madame Keller, wiss. Mitarbeiterin	13.11.97
Amt für Berufsbildung Berne	Monsieur Lehmann, Projektleiter Lehrstellenbeschluss	17.11.97
Service de la formation profession- nelle, Fribourg	Monsieur Perler, chef du service	17.11.97
Service de la formation profession- nelle, Valais, Sion	Monsieur Dubuis, chef du service	18.11.97
Amt für Berufsbildung Basel-Land	Monsieur Gruntz, Vorsteher Monsieur Hauenstein, Stellvertreter	19.11.97
Amt für Berufsbildung Basel-Stadt	Monsieur Marbach Projektleiter Lehrstellenbeschluss	19.11.97
Amt für Berufsbildung Schaffhausen	Monsieur Bühler, Vorsteher	20.11.97
Amt für Berufsbildung Luzern	Monsieur Meyer, Vorsteher Monsieur Arfini, Ausbildungsberater	20.11.97
Deutschschw. Berufsbildungsämter- Konferenz DBK, Luzern	Monsieur Galliker, Sekretär DBK	20.11.97
Ecole professionnelle commerciale Nyon: Projet 'classe TEMO'	Madame Fonjallaz, directrice Madame Berger, resp. du projet	24.11.97
Office d'orientation scolaire et pro- fessionnelle, Vaud, Lausanne: Projet 'bourse de places d'apprent.'	Monsieur Buffat, chef du service Monsieur Bühler, conseiller d'orientation	24.11.97
Amt für Berufsbildung Aargau	Monsieur Bütler, Vorsteher	25.11.97
Amt für Berufsbildung St. Gallen	Monsieur Bodenmann, Vorsteher	25.11.97

Centre professionnel du Littoral Neuchâtelois, Neuchâtel: Projets ,classe JET', ,classe PEX'	Monsieur Gosteli, directeur CPLN-EAM	26.11.97
Service de la formation professionnelle, Jura, Delémont	Monsieur Portmann, chef du service	26.11.97
Conférence des offices cant. de formation profess. de la Suisse romande et du Tessin CRFP	Monsieur Portmann, président	
Berufsbildungsamt Appenzell-A.R. Herisau	Monsieur Schnellli, Vorsteher	04.12.97
Berufsbildungsamt Appenzell-I.R. Appenzell	Monsieur Fässler, Vorsteher	04.12.97
Berufsbildungsamt Glarus	Monsieur Kölliker, Vorsteher	05.12.97
Berufsbildungsamt Uri, Altdorf	Monsieur Kempf, Vorsteher	05.12.97
Berufsbildungsamt Schwyz	Monsieur Schuler, stv. Vorsteher	05.12.97
Berufsbildungsamt Obwalden, Sarnen	Monsieur Schnellmann, Vorsteher	09.12.97
Berufsbildungsamt Tessin Bellinzona	Monsieur Nembrini, Vorsteher	09.12.97
Berufsbildungsamt Graubünden, Chur	Monsieur Eisenring, Vorsteher	09.12.97
Service de la formation professionnelle, Genève	Monsieur Lathion, chef du service	10.12.97
Berufsbildungsamt Zug	Monsieur Knobel, Vorsteher	11.12.97
Amt für Berufs-und Studienberatung Amt für Berufsbildung, Nidwalden, Stans	Monsieur Fallegger, Vorsteher Monsieur Graf, Ausbildungsberater Monsieur Waser, Rektor Berufsschule	11.12.97
Service de la formation professionnelle, Vaud, Lausanne	Monsieur Rochat, chef du service	06.01.98
Berufsbildungsamt Thurgau Frauenfeld	Monsieur Berger, Vorsteher	07.01.98
Service de la formation professionnelle, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds	Monsieur Gubler, Responsable du projet	08.01.98